



RÉSUMÉ DE LA DOUZIÈME RÉUNION DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION DE RAMSAR: 2-9 JUIN 2015

La douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar sur les zones humides (CdP12) a eu lieu du 2 au 9 juin 2015, à Punta del Este, en Uruguay, sous le thème « Des zones humides pour notre avenir ». Plus de 800 participants, représentant les 168 parties à la Convention, ainsi que les organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention de Ramsar, les institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales et les organisations non-gouvernementales (ONG), étaient présents à la réunion.

La CdP12 a adopté 16 résolutions par consensus, y compris le Plan stratégique au titre de 2016-2024, un nouveau cadre pour la prestation de conseils et d'orientations scientifiques et techniques sur la Convention, les tourbières, la prévention des risques de catastrophe et l'octroi du label de la Convention de Ramsar à des zones humides urbaines. Face à la perte dramatique et à la dégradation des zones humides et, nonobstant les difficultés d'organisation, la réunion a été considérée comme ayant réussi à tracer à la Convention la voie qui lui permettra de se relier à d'autres processus internationaux, et à guider le travail de terrain.

BREF HISTORIQUE DE LA CONVENTION DE RAMSAR

La Convention relative aux zones humides d'importance internationale (connue également sous le nom de Convention de Ramsar) a été signée à Ramsar, en Iran, le 2 février 1971 et est entrée en vigueur le 21 décembre 1975. La Convention fournit un cadre à l'action nationale et à la coopération internationale en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources.

OBJECTIFS ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CONVENTION: Mettant l'accent, à l'origine, sur la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides, principalement, en vue de préserver l'habitat des oiseaux d'eau, la Convention devait, par la suite, élargir son champ d'application à tous les aspects de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides, reconnaissant

ainsi l'importance des zones humides en tant qu'écosystèmes contribuant à la fois à la préservation de la biodiversité et au bien-être humain. Les zones humides couvrent environ 9% de la surface terrestre de la Planète, et contribuent de manière significative à l'économie mondiale en termes d'approvisionnement en eau, de pêche, d'agriculture, de sylviculture et de tourisme. La Convention compte actuellement 168 parties. Un total de 2.208 sites de zones humides couvrant plus de 210 millions d'hectares, figurent sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale. Les Parties à la Convention s'engagent: à désigner au moins un site répondant aux critères d'inscription à la Liste de Ramsar et à assurer le maintien du caractère écologique de chaque site Ramsar; à intégrer la conservation des zones humides dans les plans d'aménagement du territoire national, aux fins de promouvoir l'utilisation rationnelle de l'ensemble des zones humides situées sur leur territoire; à établir des réserves naturelles dans les zones humides et à favoriser la formation dans les domaines de la recherche et de la gestion des zones humides; et à se concerter avec d'autres parties sur la mise en œuvre de la Convention, en particulier, pour ce qui concerne les zones humides transfrontières, les systèmes aquatiques partagés, les espèces et les projets de développement affectant les zones humides.

DANS CE NUMÉRO

Bref historique de la Convention de Ramsar	1
Compte-rendu de la CdP12	2
Les rapports	3
Les exposés spéciaux	4
Les résolutions	4
La plénière de clôture	16
Brève analyse de la CdP12 de Ramsar	17
Réunions à venir	19
Glossaire	21

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Soledad Aguilar, Jennifer Lenhart, Elisa Morgera, Ph.D., Asterios Tsioumanis, Ph.D., et Tristan Tyrrell. Edition numérique: Angeles Estrada. Version française: Mongi Gadhoum - Correctrice: Myriam Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: l'Union européenne, le Gouvernement suisse (Office fédéral de l'environnement (OFEV) et Direction du développement et de la coopération (DDC)), et le Royaume d'Arabie saoudite. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2015, par: le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire (BMUB), le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, le ministère néerlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'Institut des stratégies environnementales mondiales - IGES), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et le Centre de Recherche pour le développement international (CRDI). Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par le gouvernement de la France, la Région Wallonie, le Québec et l'Organisation internationale de la francophonie/Institut de la francophonie pour le développement durable (OIF/IFDD). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA.



<http://enb.iisd.mobi/>

Les parties contractantes se réunissent tous les trois ans pour évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Convention et dans la conservation des zones humides, partager les connaissances et expériences acquises sur les questions techniques, et planifier la période triennale suivante. Outre la CdP, le travail de la Convention est soutenu par un comité permanent, un comité d'examen scientifique et technique (CEST) et par le Bureau de Ramsar qui remplit les fonctions d'un secrétariat.

LES PRECEDENTES REUNIONS DE LA CdP: Onze réunions de la CdP ont eu lieu depuis l'entrée en vigueur de la Convention: La CdP 1, à Cagliari, en Italie (novembre 1980); la CdP 2, à Groningen, aux Pays-Bas (mai 1984); la CdP 3, à Regina, au Canada (mai-juin 1987); la CdP 4, à Montreux, en Suisse (juin-juillet 1990); la CdP 5, à Kushiro, au Japon (juin 1993); la CdP 6, à Brisbane, en Australie (mars 1996); la CdP 7, à San José, au Costa Rica (mai 1999); la CdP 8, à Valence, en Espagne (novembre 2002); la CdP 9, à Kampala, en Ouganda (novembre 2005) et la CdP 10, à Changwon, en République de Corée (octobre-novembre 2008); et la CdP 11 à Budapest, en Roumanie (juin 2012).

La CdP 8: La CdP 8 a mis l'accent sur le rôle des zones humides dans l'approvisionnement en eau, ainsi que sur leur diversité culturelle et sur les aspects ayant trait aux moyens de subsistance. Les délégués y ont adopté plus de 40 résolutions portant sur des questions politiques, techniques, programmatiques et budgétaires y compris: les zones humides et l'agriculture, le changement climatique, les questions culturelles, les mangroves, l'attribution et la gestion de l'eau et le rapport de la Commission mondiale sur les barrages. Les délégués y ont également approuvé le budget et le Plan de travail de la Convention pour la période 2003-2005, et son Plan stratégique pour la période 2003-2008.

La CdP 9: La CdP 9 a adopté 25 résolutions portant sur un large éventail de questions politiques, programmatiques et budgétaires, dont: les avis scientifiques et techniques supplémentaires concernant la mise en œuvre du Concept de l'utilisation rationnelle de Ramsar; l'engagement de la Convention dans les processus multilatéraux en cours, traitant de l'eau; le rôle de la Convention dans la prévention des catastrophes naturelles et dans l'atténuation de, et l'adaptation à, leurs effets; les zones humides et la réduction de la pauvreté; les valeurs culturelles des zones humides; et, l'émergence de la grippe aviaire. La CdP a également adopté le budget de la Convention et son Plan de travail pour la période triennale 2006-2008, et a examiné son plan stratégique au titre de la période 2003-2008. Un dialogue ministériel non officiel a adopté la Déclaration de Kampala, qui met l'accent sur le rôle de la Convention dans l'arrêt de l'érosion et de la dégradation des écosystèmes des zones humides.

La CdP 10: La CdP 10 a adopté 32 résolutions portant, notamment, sur: les zones humides et le changement climatique; les zones humides et les biocarburants; les zones humides et les industries extractives; les zones humides et l'éradication de la pauvreté; les zones humides et la santé et le bien-être humains; l'amélioration de la biodiversité dans les rizières en tant que systèmes de zones humides; et la promotion de la coopération internationale dans le domaine de la conservation des voies de

migration des oiseaux d'eau. La CdP devait également adopter le Plan stratégique de la Convention au titre de la période 2009-2015.

La CdP 11: La CdP 11, tenue sous le thème « Les zones humides: Foyers et destinations », a adopté 22 résolutions portant, notamment, sur: l'hébergement institutionnel du Secrétariat de la Convention de Ramsar; le tourisme, les loisirs et les zones humides; le changement climatique et les zones humides; les interactions entre l'agriculture et les zones humides – les rizières et la lutte contre les ravageurs. La CdP a également adopté des ajustements au Plan stratégique 2009-2015 applicables à la période triennale 2013-2015.

COMPTE-RENDU DE LA CDP12

Mardi 2 juin, la présidente du Comité permanent de Ramsar (CP), Doina Catrinoiu, Roumanie, a remis, au nom de la présidence de la CdP11, le fanion de Ramsar à Eneida de León, ministre du Logement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement de l'Uruguay. Rodolfo Nin Novoa, ministre des Affaires étrangères de l'Uruguay, a souhaité la bienvenue aux participants de la CdP12, et a souligné que plus de 12% du territoire du pays d'accueil sont les zones humides. Il a souligné l'importance des résolutions qui seront adoptées par la CdP12, en particulier, celle concernant le nouveau plan stratégique, au regard des décisions qui seront prises ultérieurement, en 2015, par l'Assemblée générale des Nations Unies, sur le programme de développement pour l'après-2015 et sur les Objectifs de développement durable (ODD). Susana Hernandez, maire de Maldonado, Uruguay, a souligné que les zones humides n'étaient pas valorisées dans le passé, mais que leur importance est maintenant largement reconnue.

La présidente du CP, Catrinoiu, a présenté un rapport sur les travaux entrepris au cours de la période intersessions, qui ont porté notamment sur le développement durable, la gestion durable des zones humides et le changement climatique. Elle a expliqué que le thème de CdP12 « Des zones humides pour notre avenir » souligne l'importance des zones humides dans leur contribution aux ODD, et a recommandé l'envoi d'un message, à la Conférence sur le climat de Paris 2015 sur l'impératif d'un avenir faible en émissions de carbone.

Inger Andersen, directrice générale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), a souligné la pression sans répit exercée sur les zones humides, qui a conduit à une récente estimation de pertes dramatiques de zones humides, avec des retentissements sur la biodiversité et sur le bien-être humain. Elle a parlé du besoin d'un changement urgent pour la réalisation de l'Objectif 14 d'Aichi (mise en valeur des écosystèmes) et pour faire face à la crise mondiale de l'eau, et a souhaité voir la Convention de Ramsar « agir comme une grande sœur » des accords environnementaux multilatéraux (AEM) et montrer la manière de catalyser le changement à une échelle massive.

Jane Madgwick a parlé au nom de cinq OIP: Wetlands International, le WWF, l'UICN, Birdlife International et l'International Water Management Institute (IWMI). Elle a souligné la nécessité d'intégrer l'utilisation rationnelle des zones humides dans la planification du développement, afin de réduire les effets des inondations et de la sécheresse, et a mis en exergue l'importance des tourbières dans l'atténuation du,

et l'adaptation au, changement climatique. Elle a exhorté les parties à poursuivre le travail sur un ensemble d'indicateurs de l'utilisation rationnelle des zones humides dans le cadre du plan stratégique de Ramsar, qui servira de contribution aux discussions en cours sur les indicateurs des ODD. Elle a ensuite parlé des projets de résolutions sur les tourbières et les changements climatiques, sur la protection des besoins en eau des zones humides, sur les zones humides et la prévention des risques de catastrophes, et sur l'octroi du label Ramsar à des zones humides urbaines.

Christopher Briggs, Secrétaire général de la Convention de Ramsar, a déclaré que la variété des types de zones humides et la richesse des services qu'ils fournissent ne sont pas pleinement reconnues ou exploitées de manière appropriée. Il a signalé que 40% des milieux humides ont été perdus au cours des 40 dernières années, et que 76% de toutes les espèces des zones humides sont menacées. Il a indiqué qu'il ya une nécessité, pour toutes les parties prenantes, de travailler ensemble à travers un plan stratégique qui aborde les causes de la perte des zones humides et qui conduit à la réalisation des ODD, reconnaissant que les zones humides sont la source d'eau et de développement durable, y compris pour les générations futures.

Eneida de León a présenté un rapport sur les politiques nationales suivies par l'Uruguay durant les trois dernières décennies pour la promotion de la conservation et de la gestion durable des zones humides. La présidente du CP, Catrinoiu, a souhaité la bienvenue à la Secrétaire générale adjointe entrante, Ania Grobicki, qui, dans son allocution, a souligné les liens avec les ODD. Jorge Rucks, Sous-Secrétaire d'Etat, Ministère uruguayen du logement, l'aménagement du territoire et de l'environnement, a appelé à une vision holistique de la conservation des zones humides, une vision englobant la concertation et des partenariats fondés sur des règles claires, la transparence et la confiance mutuelle.

QUESTIONS D'ORGANISATION: Les délégués ont adopté l'ordre du jour (COP12 Doc.1 Rev.1) sans modifications. Répondant à une demande posée par l'Afrique du Sud au sujet du retard accusé dans l'envoi de l'ordre du jour annoté (COP12 Doc.1bis), le Secrétaire général, Briggs, a expliqué que c'était là, la première fois qu'un ordre du jour annoté ait été produit pour le processus et que des rétroactions aient été demandées. La présidente du CP, Catrinoiu, a introduit le règlement intérieur (COP12 Doc.3), précisant que le CP a recommandé la poursuite de sa discussion. Les délégués ont convenu de se fonder sur le règlement intérieur adopté à la CdP11 (COP12 Doc.27), et de travailler sur les amendements proposés, dans un groupe de contact. Le Cameroun a proposé des éclaircissements sur les rôles des officiers. Le Sénégal a suggéré de modifier la périodicité des réunions de la CdP de manière à ce qu'elles aient lieu tous les deux ans. Après des concertations non officielles, mardi 9 juin, la plénière a examiné puis adopté un ensemble de règles de procédure révisées, pour le prochain triennat (COP12 Doc.3ter).

La CdP a élu Jorge Rucks, sous-secrétaire, Ministère uruguayen du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, en tant que président de la COP12, et José Luis Remedi, directeur de l'environnement, ministère des Affaires

étrangères de l'Uruguay, en tant que suppléant. La plénière a élu Scott Johnston (Etats-Unis), de l'Amérique du Nord, et Eleni Rova (Fidji), de l'Océanie, comme vice-présidents.

LES RAPPORTS

Rapport de la présidente du CP: Mercredi 3 juin, la présidente du CP, Catrinoiu, a donné un aperçu des activités de CP durant la période 2012-2015 (COP12 Doc.5 Rev.1), soulignant la nécessité de renforcer la capacité de mise en œuvre des parties à tous les niveaux pour atteindre les quatre principaux objectifs du plan stratégique proposé.

Rapport du secrétaire général: Mercredi 3 juin, le secrétaire général, Briggs, a présenté son rapport et a donné un aperçu général de la mise en œuvre de la Convention, fondé sur les rapports mis à disposition, y compris les rapports de mise en œuvre régionales (COP12 doc.8). Il a fait remarquer que la meilleure façon de décrire la mise en œuvre est de dire « qu'elle est un travail en cours », mais a souligné que dans les rangs des parties, le sentiment d'urgence est en augmentation. Il a parlé, entre autres: de lacunes dans les données sur l'état des zones humides; de la nécessité de tendre la main au secteur de l'eau et de l'assainissement, au secteur agricole et à la gouvernance des zones aquifères transfrontières; du travail en cours avec Danone et avec l'UICN sur les bonnes pratiques dans le domaine de la gestion des eaux, pour les entreprises de l'eau; et de la nécessité de renégocier l'Accord sur les services, conclu en 2009 avec l'UICN. Il a invité les parties à examiner le concept d'un partenariat mondial pour la mise en valeur des zones humides, permettant de rassembler les initiatives disponibles.

Réagissant à une question de l'Ouganda, Briggs a reconnu la complexité des questions de régime foncier et des droits en conflit des différents utilisateurs dans le cadre de la mise en valeur des zones humides. Le Danemark et le Pakistan ont souhaité avoir plus de renseignements sur les synergies avec d'autres AEM, et Briggs a décrit la collaboration continue avec la Convention sur la diversité biologique (CDB) sur les objectifs d'Aichi et dans le cadre du Groupe de liaison mixte des conventions touchant à la biodiversité, ainsi que les efforts visant à intégrer les activités en faveur des zones humides dans les projets du Fonds mondial pour l'environnement (FEM). A une question posée par l'Iran et la République démocratique du Congo (RDC) sur la façon de suivre la mise en œuvre de la résolution par les parties et le Secrétariat, Briggs a répondu que la responsabilité première de la mise en œuvre incombe aux parties et aux acteurs nationaux, le Secrétariat fournissant des données et un soutien pour une mise en œuvre efficace. Au sujet d'une suggestion avancée par l'Afrique du Sud, Briggs a commenté en évoquant un nouveau projet visant à diffuser des documents sur les bonnes pratiques et des exemples d'utilisation rationnelle et de mise en valeur de zones humides, dans trois langues, et a souligné les opportunités offertes aux parties pour se former dans l'analyse de l'imagerie satellitaire pour une meilleure gestion et une surveillance plus efficace des zones humides.

Birdlife International a soutenu l'idée d'un partenariat mondial pour la mise en valeur des zones humides et a rappelé la décision XII/19 de la CDB (conservation et mise en valeur des écosystèmes), qui fait référence aux travaux de la Convention

et aux initiatives qui soutiennent la conservation et la mise en valeur des zones humides côtières de Ramsar, y compris les options favorisant la mise en place d'une initiative de « Protection des littoraux » dans le cadre d'un mouvement mondial pour la mise en valeur des zones humides côtières. L'UICN a soulevé plusieurs points nécessitant une clarification sur certaines portions du rapport consacré à la relation avec l'UICN, soulignant que les réunions semestrielles avec le Secrétariat, mandatées par la CdP11, ont bien fonctionné. Briggs a précisé que certaines questions dans le rapport sont de nature historique, se félicitant de la poursuite du dialogue avec l'UICN dans le cadre de la révision de l'accord sur les services. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a présenté un rapport sur la collaboration avec le Secrétariat de Ramsar, et a annoncé le lancement du Manuel du PNUE des opportunités de renforcement de la coopération entre les conventions touchant à la biodiversité, aux niveaux national et régional, et la finalisation imminente du mémorandum de coopération avec le Secrétariat de Ramsar.

Redmanglar Internacional a déploré la faible participation des peuples autochtones à la CdP12, soulignant la nécessité de reconnaître leur contribution, à travers la gestion communautaire, à la conservation des zones humides, et a suggéré d'adopter, dans les résolutions de la Convention, la même terminologie retenue dans la Convention no 169 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relative aux peuples autochtones et tribaux. Aguara Pape a souligné la nécessité d'impliquer davantage la société civile et les ONG dans le processus décisionnel, dans les activités de sensibilisation et dans les nominations au label Site Ramsar, et a appelé à une collaboration plus étroite entre la société civile et les parties pour une mise en œuvre efficace au niveau local.

Rapport sur le Programme de CESP: Mercredi 3 juin, Camilla Chalmers, Secrétariat Ramsar, a présenté un rapport sur la mise en œuvre Programme de communication, éducation, participation, renforcement des capacités et de sensibilisation (CESP) de la Convention au titre de l'exercice 2009-2015 (COP12 Doc.18). Elle a mis en exergue les principales réalisations accomplies depuis la CdP11, se concentrant, entre autres: sur l'impact accru de la Journée mondiale des zones humides; sur l'efficacité du Programme de CESP aux niveaux régional et national; et sur les bonnes pratiques au niveau national.

Rapport du président du GEST: Mercredi 3 juin, la présidente du GEST, royale Gardner, Etats-Unis, a présenté un rapport traitant de l'objectif principal du GEST par rapport aux neuf tâches prioritaires (COP12 Doc.6), rappelant aux délégués que le Groupe spécial est composé de bénévoles, qu'il est soutenu par les représentants des OIPs et des parties, et qu'il a des liens étroits avec la Plate-forme inter gouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES). Il a fait référence aux rapports de Birdlife International et du Centre mondial du suivi de la Conservation du PNUE (PNUE-WCMC), qui montrent que plus de 70% des régions importantes pour la conservation des oiseaux et de la biodiversité (ZICOB) ne sont pas désignées comme étant des sites Ramsar, en dépit du fait qu'elles répondent aux critères nécessaires et qu'à

l'échelle du globe, une augmentation des espèces de vertébrés est enregistrée dans les sites Ramsar, chose contredite dans certaines régions. Il a également souligné que la quatrième édition des Perspectives mondiales de la biodiversité (GBO-4) a démontré que les espèces des zones humides évoluant à l'extérieur des sites Ramsar sont en déclin.

Le Chili a estimé que l'absence de traduction des documents du GEST, dans toutes les langues officielles de la Convention, empêche les experts nationaux de bénéficier du travail du GEST, et a accueilli avec satisfaction les webinaires régionaux. Le Bangladesh a remercié le GEST pour la fourniture d'une expertise sur un déversement de pétrole dans les Sundarbans, dont le suivi des impacts éventuels est en cours. L'Iran a souhaité en savoir davantage quant à la façon dont les organes de la Convention sont liés l'un à l'autre pour atteindre des objectifs communs, le Secrétaire général Briggs répondant que les plans particuliers à chaque organe, seront examinés en 2016, suite à l'adoption du plan stratégique. La CDB a encouragé la CdP12 à s'accorder sur un rapport, actualisé régulièrement, sur l'Etat des zones humides de la planète, et à charger le GEST de répondre aux résultats de l'Assemblée générale des Nations Unies sur les ODD pour ce qui concerne l'objectif 6.6 sur les écosystèmes liés à l'eau, et ses indicateurs.

LES EXPOSES SPÉCIAUX

Les exposés spéciaux présentés en séance plénière ont porté sur un éventail de questions, y compris:

- « Les zones humides en Uruguay », mercredi 3 juin (résumé disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol17/enb1741f.html>);
- « Les partenariats public-privé innovants », mercredi 3 juin (résumé disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol17/enb1741f.html>);
- « Les ODD peuvent-ils aider à sauver les zones humides? », jeudi 4 juin (résumé disponible à l'adresse <http://www.iisd.ca/vol17/enb1742f.html>); et
- « Gouvernance internationale de l'eau: rien de louche à ce sujet, » samedi 6 juin (résumé disponible à l'adresse: <http://www.iisd.ca/vol17/enb1744f.html>).

LES RESOLUTIONS

Lundi 8 juin, la plénière a été informée de divergence de vues quant à la façon de se référer aux peuples autochtones et communautés locales dans plusieurs projets de résolutions. Le Canada a proposé de se référer à « peuples /populations autochtones et/ou communautés locales, selon les vues nationales ». La Suisse a rappelé que l'expression convenu à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio + 20) était « peuples autochtones et communautés locales ». La Finlande, appuyée par le Honduras, a rappelé la décision XII/12 de la CDB sur l'utilisation du terme « peuples autochtones et communautés locales ». Mardi 9 juin, le Canada a indiqué qu'au terme de négociations non officielles, les délégués ont convenu d'utiliser la formulation convenue à la CdP11 « peuples autochtones et communautés locales ».

LES QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES:

Jeudi 4 juin, la présidente de la sous-commission des finances, Elizabeth Roberts, Canada, a présenté à la plénière un exposé

sur l'exécution du budget de l'exercice triennal 2012-2015 et sur les options à adopter pour la période budgétaire 2016-2018 (COP12 Doc.4 et 15). Les discussions se sont poursuivies, tout au long de la semaine, dans la sous-commission, dont les réunions étaient ouvertes à d'autres délégations intéressées, et qui ont finalisé un projet de recommandation sur la base d'une augmentation de 0% dans le budget, qui a été adopté par la plénière, mardi 9 juin.

En séance plénière, les parties ont examiné les options d'augmentation de budget, demandant plus de détails sur les différents scénarios présentés. Au sujet d'une question posée par le Sénégal, le Secrétaire général Briggs a précisé que les scénarios budgétaires de base comprennent un membre régional permanent pour l'Afrique, mais que les membres régionaux pour les autres régions ne font pas partie des scénarios budgétaires de base présentés. Dans sa réponse à une question posée par l'Iran, Roberts a expliqué que les critères de dépenses du budget sont approuvés par le CP et qu'ils reposent : sur le fait que le personnel doit fournir le soutien nécessaire aux parties, sur les résolutions prises par les parties et sur le plan stratégique. Répondant à une question du Sénégal, Briggs a précisé que les missions consultatives de Ramsar n'ont pas été approuvées par le CP pour être incluses dans la proposition de budget, et qu'elles sont couvertes par des fonds disponibles. Il a également répondu à la Colombie et à la Suède que le Fonds des petites subventions et l'amélioration de la base de données de Ramsar n'ont pas été non plus approuvés par le CP pour être inclus dans le budget de base proposé et qu'ils auraient besoin d'un soutien supplémentaire des donateurs. Il a conclu que c'est aux parties qu'il reviendra finalement de décider du point de savoir s'il faut retenir les scénarios budgétaires avec une augmentation de 0%, de 2% ou de 4%, et de déterminer les activités à y inscrire.

Commentant le coût élevé des traductions, l'Iran et le Honduras ont suggéré que les parties fournissent des traductions en nature, tandis que le Chili a souligné que l'inclusion du coût des traductions dans le budget de base est une priorité pour l'Amérique latine. La Suisse a recommandé que les CdP soient financées par le budget de base, comme dans d'autres AEM, réduisant les charges financières du pays hôte et des donateurs.

Au cours de la plénière, mardi 9 juin, le Royaume-Uni a demandé l'ajout d'un nouveau libellé chargeant le Secrétariat de veiller à ce que : la CdP13 soit préparée de manière à permettre à la négociation des projets de résolution de commencer le plus tôt possible; et les projets de résolutions soient traduits dans toutes les langues officielles, en temps opportun. Avec cet ajout et d'autres corrections mineures, le budget a été adopté.

La résolution finale: Dans la résolution finale (COP12 DR1 Rev.4), la CdP, entre autres:

- souligne que des fonds de réserve ont été utilisés pour parrainer les délégués à la CdP12 éligibles, mais que cela ne doit ni créer un précédent ni être répétés à l'avenir;
- prie le Secrétaire général d'obtenir des fonds pour rembourser ceux utilisés par le fonds de réserve, et de s'assurer d'un financement suffisant pour le parrainage des délégués à la CdP13 éligibles;

- prie le CP de procéder à l'évaluation du fonctionnement du Fonds des petites subventions durant la période triennale pour décider de la continuation ou de l'arrêt de ce programme, à la prochaine CdP;
- prie le Secrétaire général de ne pas utiliser des consultants de manière régulière comme moyen de fournir des fonctions de secrétariat basiques; et
- prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'examen des projets de résolution commence tôt dans la semaine, à la CdP13, et qu'ils soient, durant les négociations, traduits dans toutes les langues officielles en temps opportun pour permettre la participation pleine et effective de toutes les délégations.

La résolution comprend quatre annexes. L'annexe I inclut un budget combiné, pour 2016-2018, de 6,4 millions de dollars par an, couvrant les activités de base (5 millions de dollars) et les activités complémentaires (1,4 millions de dollars). Les fonctions de base du secrétariat sont incluses dans les activités de base. Les activités qui seront financées par des contributions volontaires supplémentaires (financement complémentaire), qui sont hiérarchisées dans l'annexe III, comprennent, notamment: les missions consultatives de la Convention de Ramsar; le programme de travail du GEST, au titre de 2016-2018; les réunions régionales précédant les CdP et les coûts de réunion de la CdP, ainsi que le parrainage des délégués; l'introduction de la langue arabe comme langue officielle et le coût des traductions; le soutien des réseaux d'initiative et des centres régionaux; le fonds de petites subventions; le programme de CESP de la Convention de Ramsar; et le système en ligne mis en place pour les communications nationales. L'annexe II dresse la liste des contributions établies estimées des partis pour la période, et l'annexe IV comprend les besoins en personnel, adoptés par le Secrétariat, imputables du budget de base pour la période 2016-2018.

RAMSAR PLAN STRATÉGIQUE 2016-2021: Cet article de l'ordre du jour (COP12 DR2) a été examiné en plénière le jeudi 4 juin, puis dans un groupe informel du 5 au 8 juin. Un projet révisé a été adopté en plénière, mardi 9 juin. Les discussions ont porté sur l'alignement du plan stratégique avec le Plan stratégique de la CDB et d'autres processus internationaux pertinents.

La Bolivie a appelé à une vision plus holistique des zones humides, soulignant leurs services et leurs valeurs culturelles, y compris pour les peuples autochtones et pour l'accès à l'eau. La Lettonie, parlant au nom des États membres de l'Union européenne (UE) présents à la réunion, a suggéré d'améliorer les synergies entre la Convention de Ramsar et d'autres AEM et, appuyée par le Panama, a proposé la conduite de travaux supplémentaires sur les indicateurs. L'Afrique du Sud, parlant au nom du Groupe africain, a suggéré de plutôt « exhorter » que « encourager » les parties à établir leurs objectifs et plans nationaux, et d'affecter des ressources budgétaires nationales à la mise en application du plan stratégique. Le Sénégal a également recommandé: de fournir un plus grand soutien au niveau régional pour l'élaboration de plans stratégiques

nationaux; de demander au CP de soutenir davantage la mise en valeur des zones humides; de renforcer la coopération bilatérale; et de fixer des objectifs intermédiaires mesurables.

L'UE a suggéré d'étendre la durée du plan stratégique à 2024, suggestion soutenue par la Suisse et de la Norvège qui se sont déclarés en faveur de la prévision d'une évaluation à mi-parcours; d'améliorer les liens avec la CDB pour ce qui concerne les objectifs d'Aichi; et de se référer, dans les objectifs, aux systèmes forestiers et agricoles, ainsi qu'aux régions écologiques sous-représentées. La Malaisie, l'Inde, le Mexique, la Norvège et le Japon ont appelé à une plus grande synergie avec le Plan stratégique de la CDB au titre de la période 2011-2020, avec les objectifs d'Aichi et avec les stratégies et plans d'action nationaux (SPANB).

La Malaisie a suggéré que les inventaires nationaux des zones humides (objectif 8) soient lancées, mais qu'on ne devrait pas s'attendre à les voir achevés d'emblée. L'Inde a proposé l'intégration de dispositions garantissant la fourniture d'un financement adéquat pour le soutien de la coopération internationale (objectif 17). Le Canada a demandé une référence explicite à la conservation de la flore et la faune de l'Arctique (CAFF) dans le cadre de la coopération internationale. La Norvège a recommandé: une vision plus positive et plus inspirante; des objectifs mesurables plus précis; un accent plus prononcé sur le rôle des zones humides dans le développement durable et la fourniture de services écosystémiques; et une liste d'actions prioritaires. Le Mexique a suggéré l'inclusion de méthodologies dans l'objectif 13 (orientations scientifiques et techniques).

La Turquie s'est opposée à plusieurs références à la coopération transfrontière en faveur des zones humides, précisant qu'il s'agit là d'une question bilatérale qui ne doit pas inclure des tiers. Le Chili a exprimé sa préoccupation à propos des pourcentages ciblés, soulignant la nécessité de permettre aux différents pays de procéder à la mise en œuvre selon leurs capacités. La Nouvelle-Zélande a préféré une référence au suivi, par les pays, de l'état d'avancement de la mise en œuvre et de la communication des données, « selon ce qu'il convient », pour permettre différents types de processus. Le Brésil a demandé l'ajout d'une référence à la pêche durable en tant que secteur clé. Le Nicaragua, la Bolivie, l'Equateur, Cuba, la Colombie et le Venezuela ont suggéré l'insertion de références aux droits des peuples autochtones et des communautés locales et à leur rôle dans la protection, la gestion et la surveillance des zones humides, tandis que le Japon a proposé une référence à la participation active des populations locales dans le cadre de l'objectif 5 sur la planification et la gestion efficace. La Bolivie a demandé des références aux droits de la Terre Mère et à la reconnaissance de la valeur intrinsèque de la nature. L'Argentine, appuyée par la République dominicaine, a remis en question la référence à « l'éradication » des espèces envahissantes dans l'objectif 4, faisant état des difficultés posées à une mise en œuvre et un suivi réussis.

Mardi 9 juin, la Finlande a signalé, entre autres, qu'il y a pas de consensus sur la prorogation de la durée du plan stratégique à 2024; et qu'un nouvel objectif intermédiaire a été ajouté à l'Objectif 3 (utilisation à bon escient de toutes les zones humides) pour s'assurer que les savoirs traditionnels des

peuples autochtones et des communautés locales, pertinents pour l'utilisation rationnelle des zones humides, soient documentés et respectés et que les obligations internationales pertinentes soient pleinement intégrées et reflétées dans la mise en application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales. Le Nicaragua, parlant au nom de nombreux pays d'Amérique latine, a demandé l'insertion d'une référence au « Vivre en harmonie avec la nature », en rapport avec l'importance des zones humides. Le Nicaragua a également souligné, entre autres: l'adoption du plan stratégique comme représentant les engagements pris par les parties en faveur de l'utilisation durable des zones humides; la nécessité d'une utilisation optimale des ressources disponibles, ainsi que du soutien financier; la nécessité d'identifier toutes les sources de financement disponibles, permettant de s'assurer de la durabilité des objectifs adoptés en faveur des zones humides; et la nécessité de déterminer les voies et moyens permettant de s'assurer que le GEST apporte un soutien aux parties et leur fournit des conseils sur les façons de protéger les écosystèmes vulnérables contre le changement climatique. L'Ukraine a suggéré de changer la vision du plan stratégique pour une vision permettant de s'assurer que « les zones humides de la planète sont dans un bon état de santé et qu'elles fournissent des services durables pour les êtres humains et la nature. » La Finlande, la Colombie, la Lettonie, le Chili et la Bolivie se sont opposés à la modification proposée, précisant que discussions approfondies sur la question avaient eu lieu durant les réunions de groupe informel.

La résolution finale: Dans la résolution finale (COP20 DR2 Rev.3), la CdP, entre autres:

- approuve le Plan stratégique au titre de 2016-2024 comme base pour la mise en œuvre de la Convention au cours de la dite période, chargeant le Secrétariat de le diffuser auprès des parties prenantes concernées par sa mise en œuvre;
- exhorte les Parties, le GEST, le Groupe de supervision du programme de CESP et le Secrétariat, et invite les OIP et autres parties prenantes, à contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique;
- exhorte les Parties à intégrer et à harmoniser la mise en œuvre nationale dans et avec le Plan stratégique de la mise en œuvre des SPANB, à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre, de manière alignée sur les conditions requise pour la communication des données à la CDB, et à communiquer les progrès réalisés et les difficultés rencontrés à leurs représentants régionaux au sein du CP;
- prie le Secrétariat de soumettre à l'IPBES une demande pour la conduite d'une évaluation thématique sur l'état actuel et l'évolution des zones humides, d'explorer davantage la manière dont la Convention peut contribuer aux travaux de l'IPBES et, d'élaborer, en concertation avec le CP, un modèle du rapport national de la CdP13, pour examen à la 51^e session;
- décide d'entreprendre une évaluation du nouveau plan stratégique, à la CdP14, et d'établir les modalités et la portée de cette évaluation à la CdP13; et
- charge le Secrétariat de réunir un groupe restreint d'experts sur les indicateurs, représentatif des régions, immédiatement après la réunion du groupe d'experts spécial de la CDB

sur la technologie, en Suisse, au mois de juillet 2015, pour l'élaboration des options concernant d'autres indicateurs pour le Plan stratégique, et charge, en outre, le CP, de procéder, en tant que priorité élevée, à l'affinement des indicateurs potentiels et de présenter la proposition à la CdP13, pour approbation.

La CdP encourage également les parties à, entre autres:

- promouvoir et renforcer la participation active des peuples autochtones et des communautés locales;
- allouer, des budgets nationaux, des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la période 2016-2024;
- fournir des renseignements sur l'utilisation rationnelle coutumière des zones humides par les peuples autochtones et les communautés locales; et
- élaborer et soumettre au Secrétariat, d'ici décembre 2016, leurs propres objectifs nationaux et régionaux quantifiables et inscrits dans des calendriers en phase les objectifs fixés dans le Plan stratégique.

La résolution contient trois annexes. La première contient le Plan stratégique au titre de 2016-2024, y compris: sa vision consistant à s'assurer que « les zones humides sont conservées, utilisées à bon escient et mises en valeur et que leurs avantages sont reconnus et appréciés par tous »; l'importance des zones humides et les évolutions récentes; l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Plan stratégique 2009-2015; les domaines d'action prioritaires; le partenariat et la coopération; la mobilisation des ressources; le renforcement des capacités; trois objectifs stratégiques et un objectif opérationnel, assortis de 19 cibles correspondantes; et le suivi et l'évaluation. La deuxième annexe contient les objectifs de Ramsar, assortis de leurs outils, acteurs, seuils de référence et indicateurs respectifs, pour: le traitement des causes de la perte et de la dégradation des zones humides; la conservation et la gestion efficace du réseau des Sites Ramsar; l'utilisation à bon escient de toutes les zones humides; et l'amélioration de la mise en œuvre. La troisième annexe rend compte des synergies entre les objectifs d'Aichi de la CDB et les objectifs de la Convention de Ramsar.

RENFORCER LES LANGUES, LA VISIBILITE ET LA STATURE DE LA CONVENTION ET ACCROITRE LES SYNERGIES:

Jeudi 4 juin, le projet de décision concernant le renforcement des langues, de la visibilité et de la stature de la Convention et le renforcement des synergies avec d'autres AEM et d'autres institutions internationales (COP12 DR3) a été introduit et sa discussion en plénière s'est poursuivie le vendredi 5 juin. Après des concertations informelles, une décision finale a été adoptée mardi 9 juin. Les discussions ont porté sur: l'introduction de l'arabe comme nouvelle langue officielle; l'introduction d'un segment de haut niveau dans les CdP futures; et l'accroissement des synergies avec d'autres AEM.

S'agissant des langues, les Émirats arabes unis (EAU), le Groupe africain, la Chine, le Japon, le Liban, la République dominicaine, le Venezuela et d'autres ont appuyé l'inclusion de l'arabe comme langue officielle de la Convention. L'UE a suggéré, entre autres: que les considérations financières devraient être prises en compte; que les parties concernées

devraient garantir la disponibilité du financement; et que le Groupe de travail du CP sur la gestion devrait suivre les progrès réalisés dans l'approche progressive de l'intégration des langues.

Au sujet de la visibilité, la Chine, la Colombie, le Sénégal et d'autres ont soutenu l'intégration d'un segment de haut niveau dans les CdP futures, pour améliorer la visibilité et accroître le soutien politique en faveur de la Convention de Ramsar. Le Cameroun, avec le Burkina Faso, a souligné que le segment ministériel peut aider à la réalisation d'un accord sur les questions que les CdP ne peuvent pas résoudre. Le Bénin a souligné que les segments de haut niveau pourraient assurer un plus grand respect à l'égard des zones humides et le paiement ponctuel des contributions. La République dominicaine a recommandé de prendre en considération les expériences d'autres AEM concernant le point de savoir si les segments de haut niveau de la CdP augmentent la visibilité ou produisent des résultats concrets. La Suisse a mis en garde au sujet des coûts supplémentaires et a suggéré de donner aux segments de haut niveau un thème permettant d'inciter la participation des ministres. Le Japon a suggéré la tenue d'une réunion de haut niveau à une CdP sur deux, pour améliorer l'efficacité des coûts.

L'UE, avec les États-Unis, le Groupe africain, l'Argentine, le Mexique et l'Uruguay, a suggéré que l'organisation de débats de haut niveau devrait être décidée par le pays hôte de chaque CdP. Le délégué des Émirats arabes unis a indiqué qu'une décision sur la tenue d'un segment de haut niveau à la CdP13 doit être prise d'ici la CP51.

Au sujet des synergies, le Canada a estimé qu'il est prématuré d'appeler à la mise en application des recommandations du projet du PNUE sur la coopération entre les conventions touchant à la biodiversité, vue que celles-ci n'ont pas encore été publiées. La Norvège, avec la Suisse, a soutenu l'amélioration des synergies avec d'autres AEM et avec l'IPBES de manière à faire usage des meilleures connaissances disponibles, tout en soulignant la nécessité d'agir au niveau national. Le Mexique a suggéré l'organisation d'une manifestation parallèle consacrée à la Convention de Ramsar, à la CdP13 de la CBD. La Turquie a parlé de la CdP12 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD) qui se tiendra à Ankara tard en 2015 comme étant une occasion de renforcer la coopération entre les deux conventions.

La résolution finale: Dans la résolution finale (COP12 DR9 Rev.3), la CdP, entre autres:

- prie le CP de soumettre, à la CdP13, ses recommandations concernant une stratégie pour l'intégration de la langue arabe dans la Convention, sous réserve de la disponibilité de ressources;
- invite les parties à envisager, lors de l'hébergement d'une CdP, un segment ministériel de haut niveau comme moyen d'améliorer la visibilité et l'impact de la Convention et le soutien politique en sa faveur, et à prévoir d'autres manifestations permettant de renforcer la coopération et la collaboration avec les AEM liés à la biodiversité;
- invite les parties à accroître la visibilité de la Convention aux niveaux local, national, sous-régional et régional, notamment en invitant les ministres à des tables rondes ou comme conférenciers;

- invite les parties à élaborer des mécanismes de mise en réseau, tels que des comités nationaux chargés des zones humides de Ramsar, et à collaborer avec les ministères, institutions et organes nationaux et avec les organismes internationaux et régionaux;
- prie le GEST, en collaboration avec les partenaires, d'explorer la façon de contribuer aux cadres du suivi ou des indicateurs des zones humides pour les ODD et les objectifs intermédiaires pertinents; et
- approuve le statut d'OIP pour le Wildfowl and Wetlands Trust (WWT).

En outre, la CdP demande au Secrétariat:

- d'élaborer, pour la 51^e session, une stratégie assortie d'un suivi des progrès et, si nécessaire, de conseils du CP, pour l'intégration progressive potentielle de l'arabe ou d'autres langues de l'ONU dans la Convention;
- d'édifier une bibliothèque en ligne accessible au public, des documents traduits de la Convention de Ramsar, avec l'assistance des parties et des centres régionaux et les orientations du Groupe de travail sur la gestion, et de présenter un rapport sur les progrès accomplis, à la CdP13;
- de travailler avec le PNUE sur leur mémorandum de coopération et de présenter au CP, un rapport sur les progrès réalisés;
- de poursuivre le partenariat pour la promotion de la sensibilisation et du renforcement des capacités, de solutions fondées sur les écosystèmes, pour une gestion de l'eau au service du développement durable, dans le cadre du Plan de travail conjoint entre la CDB et la Convention de Ramsar;
- de poursuivre la coopération entre l'IPBES et le GEST; et
- de procéder à l'estimation des coûts du travail avec les partenaires concernés pour le renforcement de l'accès des parties aux données et aux outils de suivi.

RESPONSABILITES, ROLES ET COMPOSITION DU CP ET CATEGORISATION REGIONALE DES PAYS:

Samedi 6 juin, la plénière a examiné le projet de résolution concernant les responsabilités, les rôles et la composition du CP et la catégorisation régionale des pays relevant de la Convention (COP12 DR4). Les discussions se sont poursuivies dans un groupe des Amis de la présidente, et une décision révisée a été adoptée par la plénière le mardi 9 juin.

Le Danemark, soutenu par beaucoup, a appelé: le Secrétariat, à présenter un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en application des résolutions de la CdP précédentes, et un plan de travail pour les résolutions de la CdP12; et le CP entrant, à prendre en charge la conduite d'une évaluation à 360 degrés. Le Canada a rappelé la résolution XI/19 permettant aux pays de participer aux travaux des groupes régionaux voisins, selon ce qu'il convient. L'Argentine a appuyé le changement de nom de la région néo-tropicale par Amérique latine et Caraïbes. L'Afrique du Sud, parlant au nom du Groupe africain, a appelé à un droit de vote égal pour toutes les régions.

La résolution finale: Dans la résolution finale (COP12 DR4 Rev.3), la CdP demande au CP de se concentrer sur les décisions de la CdP12 et sur toutes les décisions précédentes de la CdP, à travers, entre autres:

- le renforcement de la transparence au sein de la Convention, pour l'amélioration de l'échange des données et de la communication ainsi que pour la facilitation de ses décisions, l'orientation et la mise en œuvre, en coopération avec les Parties, les OIP et autres acteurs concernés;
- l'amélioration de la gestion actuelle entre l'UICN, le CP et le Secrétaire général de manière à permettre au Secrétariat de servir les parties de manière efficace;
- la supervision des préparatifs de la CdP13 entre le pays hôte et le Secrétariat;
- l'orientation des activités de collecte de fonds menées par le Secrétariat pour la mise en œuvre du nouveau plan stratégique, des activités du GEST et du programme ce CESP, des missions consultatives de Ramsar et d'autres activités économiques complémentaires approuvées; et
- l'orientation de l'élaboration, par le Secrétaire général, d'une stratégie pour l'intégration potentielle de l'arabe ou d'autres langues de l'ONU dans la Convention.

En outre, la CdP:

- prie le Secrétaire général d'élaborer un plan de travail basé sur les décisions de la CdP12, pour soumission au CP avant la fin octobre 2015, et présentation, par le Secrétaire général, à la 51^e session, pour examen;
- décide que l'équipe exécutive actuelle (Roumanie, Afrique du Sud et Canada) continue son mandat et prie l'équipe exécutive entrante d'explorer les voies et moyens de mettre en application des recommandations découlant de l'évaluation à 360 degrés, avant la 51^e session, et de présenter un rapport sur les conclusions et sur les recommandations et les perspectives de leur mise en œuvre, à la 51^e session; et
- confirme que le texte actualisé et ses annexes remplacent le texte et les annexes.

La résolution contient quatre annexes portant: sur les responsabilités, les rôles et la composition du CP et la catégorisation régionale des pays relevant de la Convention, le nom de la région néo-tropicale ayant été remplacé par 'Amérique latine et Caraïbes'; sur la répartition des parties et des non parties en six groupes régionaux de Ramsar, avec différents nombres de voix pour chaque région; sur les tâches des parties élus en tant que représentants régionaux du CP; et sur un calendrier indicatif pour les réunions intersessions du CP durant la période triennale 2016-2018.

NOUVEAU CADRE POUR LA FOURNITURE DE CONSEILS ET D'ORIENTATIONS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES: Vendredi 5 juin, la CdP12 a examiné le projet de résolution concernant le nouveau cadre proposé pour la prestation de conseils et d'orientation scientifique et technique de la Convention (COP12 DR5). Suite aux interventions des délégués, un groupe informel s'est réuni toute la journée, lundi 8 juin, et un texte révisé a été transmis à la plénière, mardi 9 juin, où il a été adopté moyennant une modification mineure. Les discussions ont porté sur la composition du GEST et sur ses activités de prioritaires.

L'Argentine, l'UE, le Brésil, la Suisse et d'autres ont appuyé la restructuration du GEST pour, en particulier, un équilibre régional plus fort. Plusieurs délégations ont proposé d'étendre le nombre maximal de mandats des membres du GEST à deux ou trois périodes triennales, la Nouvelle-Zélande proposant

également qu'au moins six membres soient maintenus entre les périodes triennales. Le Panama a suggéré que les membres puissent retourner au GEST, à un titre différent, aptes qu'ils sont d'être sélectionnés pour leur expertise personnelle et non pas seulement en tant que représentants de leur gouvernement ou organisme. Le Chili a proposé que de nouveaux experts puissent être intégrés dans le GEST, s'ils comblent les lacunes en matière de connaissances.

L'UE s'est déclarée en faveur d'un ordre du jour et d'un plan de travail détaillés, mentionnant les priorités et, avec le Panama, a demandé des éclaircissements sur le rôle du Secrétariat. L'Iran a appelé le Secrétariat de Ramsar à s'assurer d'un lien plus fort entre le GEST et les correspondants nationaux. La Suisse a conseillé le maintien du cadre en phase avec le plan stratégique. Le délégué des Etats-Unis, soutenu par le Mexique et le Sénégal, a souligné que la CdP12 doit établir des priorités claires et des mécanismes de soutien, pour permettre au GEST d'atteindre les objectifs de son plan de travail. Le délégué des Philippines a proposé, comme action prioritaire pour le GEST, la mise à jour du Manuel 18 de Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Gestion des terres inondées). L'Ouganda, parlant au nom du Groupe africain, et la Malaisie, ont suggéré de faire référence plutôt aux « industries extractives » qu'au secteur minier, simplement, en vue d'inclure la foresterie, dans la lutte contre les facteurs exacerbant la perte et la dégradation de zones humides. L'Uruguay a recommandé de prendre en considération les services économiques et non-économiques fournis par les zones humides, et l'intégration de méthodes d'évaluation non monétaires. La Colombie a proposé de se référer à l'IPBES, et a encouragé les parties à normaliser et à valider les méthodologies des niveaux régional et national, de valorisation des biens et services environnementaux des zones humides.

Le Japon a proposé d'ajouter l'Agence japonaise de coopération internationale (AJCI) à la liste des organisations observatrices, et la Colombie a proposé l'intégration du Traité de coopération amazonienne. Le Brésil a encouragé la poursuite de l'engagement avec les parties, sur l'aspect scientifique. L'Inde a souligné la nécessité d'une collecte de fonds spécifique pour le GEST. La Bolivie, soutenue par l'Uruguay et la Colombie, a appelé à la reconnaissance des peuples autochtones et des communautés locales en tant que groupes d'experts importants, et a suggéré leur participation dans un dialogue inter-scientifique.

Le Royaume-Uni au nom de l'UE, appuyé par la Jamaïque, l'Afrique du Sud au nom du Groupe africain, et la Suisse, a remercié l'ancien secrétaire général adjoint, Nick Davidson, pour son engagement en faveur du renforcement du développement scientifique et technique de la Convention.

Mardi 9 juin, l'UE a demandé de supprimer « trois ou six », en référence au nombre de renouvellements de mandat, proposé pour les membres du GEST, chiffres qui contredisent ceux avancés plus tôt, et a conseillé de mettre à jour la formulation pour l'aligner sur le nouveau plan stratégique. La Turquie a demandé l'insertion dans le rapport de la CdP12, d'une déclaration réitérant sa position à l'égard de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux, de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU), dont elle n'est pas partie.

La résolution finale: Dans la résolution finale (COP12 DR5 Rev.2), la CdP décide, entre autres de:

- restructurer le GEST pour aider davantage les parties à relever les défis posés à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides, durant la période triennale 2016-2018 et au-delà;
- donner la priorité, en tant que domaines de travail thématiques du GEST pour la période triennale 2016-2018: aux méthodologies / outils des bonnes pratiques en matière de suivi des sites Ramsar; aux bonnes pratiques en matière d'élaboration et de mise en application des plans de gestion, plans d'action et autres outils; aux méthodologies pour l'évaluation économique et non-économique des biens et services des zones humides; à l'équilibre entre la conservation et le développement des zones humides; et aux méthodologies innovantes pour la mise en valeur des zones humides face au changement climatique;
- reconnaître les savoirs traditionnels des peuples autochtones et des communautés locales, comme étant l'une des bases de connaissances du GEST; et
- remplacer le Comité de supervision du GEST par le Groupe de travail du CP sur la gestion.

La CdP demande également au GEST et au Secrétaire général de finaliser la production de la version actuelle de l'État des zones humides dans le monde et des services qu'ils rendent aux êtres humains, et d'explorer les modalités de ses subséquentes améliorations et actualisations, en tant que rapport phare périodique de la Convention.

La résolution contient des annexes comportant une liste des observateurs invités aux réunions et processus du GEST, les domaines de travail thématiques prioritaires pour la période 2016-2018 et les détails de la façon dont les travaux du GEST, y compris le fait que le Groupe spécial de 18 membres aura six membres scientifiques (de la communauté universitaire) et douze membres d'experts techniques (praticiens), ce dernier comprenant six représentants des experts régionaux et six autres experts sur les thèmes identifiés pour l'action. Les observateurs seront un représentant pour chaque OIP, un nombre restreint d'experts issus d'organismes et de réseaux scientifiques et techniques reconnus par la CdP, et les présidents des organes subsidiaires scientifiques et techniques et le personnel pertinent des secrétariats d'autres AEM. L'adhésion au GEST sera normalement pour une période triennale, mais les membres peuvent être réélus pour un maximum de trois mandats, et au moins six membres du GEST sortant, seront maintenus pour assurer la continuité.

ÉTAT DES SITES RAMSAR: Vendredi 5 juin, la plénière a examiné le projet de résolution sur l'état des sites figurant sur la Liste de Ramsar des zones humides d'importance internationale (COP12 DR6), qui a été examiné à titre non officiel durant le week-end. Un projet révisé a été adopté en plénière le mardi 9 juin.

Le Sénégal a exprimé son engagement à restaurer les fonctions écologiques et économiques du Ndiakhal, en vue de le retirer du Registre de Montreux en 2018-2020. L'Ukraine a présenté un rapport sur l'impact des troubles en Crimée sur la gestion et la communication des données relatives aux sites Ramsar du pays. La Biélorussie et l'Argentine ont parlé des

retards accusés dans la mise à jour du Service d'information sur les sites Ramsar (RSIS). La Jamaïque a parlé des efforts consentis pour l'atténuation des impacts négatifs, à travers la construction de barrières de protection du littoral. Le WWF a demandé à propos de l'état du projet de contrôle du lac Poyang, soulignant son importance en tant qu'habitat d'hivernage d'oiseaux, la Chine signalant que la proposition en est en attente d'être approuvée.

La Biélorussie, le Brésil et l'Ouganda ont pointé la base de données de BirdLife International pour la facilitation des évaluations. Le Brésil, avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie, le Mexique et l'Uruguay, a émis des réserves sur l'utilisation des Perspectives du patrimoine mondial de l'UICN, pour le recueil de données opportunes sur les sites Ramsar qui sont également des sites du patrimoine mondial, demandant au Secrétariat de fournir des options concernant son utilisation, à la CdP13. La Suisse et l'Argentine ont suggéré que le GEST examine aussi la question dans le cadre de l'accroissement des synergies. Le Mexique et le Royaume-Uni ont souligné la nécessité de rehausser le profil politique du Registre de Montreux, au niveau national, afin de stimuler davantage l'action. L'Ouganda a suggéré une évaluation de l'efficacité du questionnaire du Registre de Montreux avant de le reconcevoir. La Colombie a appelé à l'établissement d'un équilibre entre la conservation et les droits des peuples autochtones. La RDC a appelé à un équilibre entre la conservation et le développement des zones humides.

Après des concertations informelles, mardi 9 juin, en séance plénière, le Sénégal, soutenu par la RDC, le Pérou et le Bénin, a proposé de supprimer les références à l'utilisation de la base de données concernant l'EIB de Birdlife International comme outil pour l'évaluation de l'état et des niveaux de menace pesant sur les sites Ramsar. Un consensus a été atteint sur le maintien de la référence plus large à « outils disponibles auprès de tous les OIP ». L'Ukraine a souhaité l'insertion d'une référence plus spécifique aux sites Ramsar situés dans les zones de conflit, comme bénéficiaires de missions consultatives de Ramsar. Le Sénégal a suggéré d'inclure également la possibilité de supprimer des sites du Registre de Montreux, comme riposte à des mesures permettant une évolution positive du caractère écologique des sites Ramsar.

La résolution finale: Dans la résolution finale (COP12 DR6 Rev.2), la CdP, entre autres:

- reconnaît que, 1238 sites Ramsar, représentant 57% des 2188 sites, soit ne disposent pas des Fiches d'information de Ramsar manquant soit n'ont pas soumis ou mis à jour des cartes adéquates, et a encouragé la prise de mesures de la part des parties concernées, pour remédier à la situation;
- réaffirme l'engagement des parties en faveur de l'application des termes de l'article 3.2 concernant la communication des changements survenus dans les caractéristiques écologiques des sites Ramsar;
- encourage les parties à examiner le point de savoir si un site Ramsar tirerait avantage d'une inscription au Registre de Montreux, et à utiliser le questionnaire remanié, pour déterminer l'inclusion ou la suppression d'un site classé;
- invite le Secrétariat à étudier la valeur potentielle et la faisabilité d'une collecte de données, par satellite, concernant les changements survenus dans les sites Ramsar;

- encourage la prise en compte des outils par tous les OIP lors de la mise à jour des fichiers, figurant dans l'article 3.2, sur les zones humides en danger de changements négatifs à leur caractère écologique, dus aux activités humaines; et
- demande l'envoi de missions consultatives de Ramsar pour évaluer les sites Ramsar situés dans les zones de conflit armé, et d'informer toutes les parties impliquées dans le conflit, des conclusions des missions.

LA MOBILISATION DES RESSOURCES ET LE CADRE DU PARTENARIAT:

Jeudi 4 juin, la plénière a examiné le projet de résolution concernant la mobilisation des ressources et le cadre de partenariat, et la proposition d'ajouter le WWT en tant qu'OIP (COP12 DR7). Le projet de résolution a été discuté ensuite dans un groupe de contact. Une résolution révisée a été adoptée en séance plénière le mardi 9 juin.

Le Groupe africain, appuyé par plusieurs, s'est déclaré en faveur de l'ajout du WWT en tant qu'OIP, le Chili et l'Argentine demandant une décision par les parties, afin de déterminer le nombre maximum d'OIP pouvant être ajouté. La plénière a décidé de rendre compte de ce point dans la résolution sur les langues et les synergies.

Le Japon, appuyé par le Chili, a souligné que l'affectation de budgets nationaux à la gestion des zones humides dépend de la situation économique de chaque pays. Le Brésil, appuyé par le Chili, Cuba, l'Argentine et l'Uruguay, a appelé à une référence spécifique aux pays industrialisés, dans l'appel à une augmentation des contributions et de la coopération pour une mise en œuvre réussie du plan stratégique. Le délégué des Etats-Unis, avec la Suisse, a suggéré d'inclure des objectifs de collecte de fonds, inscrits dans des calendriers précis, dans le projet de résolution révisé et le plan de travail connexe. L'UE a souligné l'importance de la mobilisation des ressources intérieures et a appelé à l'intégration des zones humides dans les SPANB, pour permettre l'obtention de financements de la part du FEM. L'Iran a souligné l'importance d'orienter les budgets nationaux vers la prévention des effets des projets de développement sur les zones humides.

La résolution finale: Dans la résolution finale (COP12 DR4 Rev.3), la CdP, demande au Secrétariat:

- d'accorder une priorité à la collecte, pour le financement d'activités budgétaires non essentielles, de fonds en provenance de toutes les sources, en vue d'accroître les contributions des parties non visées, et de présenter régulièrement des rapports au CP, notamment sur les fonds collectés;
- de déterminer les partenaires, donateurs et autres organismes de financement potentiels et mettre les données à la disposition des parties, en particulier, les pays en développement, et faciliter le renforcement des capacités pour aider les parties à s'engager dans des partenariats; et
- renforcer les partenariats avec d'autres AEM pour renforcer les synergies et partager des ressources, éviter les doubles emplois et améliorer la mise en œuvre, et présenter, à la CP51, un plan portant sur la façon de renforcer la coopération avec d'autres AEM.

En outre, la CdP:

- prie le CP, avec l'aide du Secrétariat et du GEST, de répondre à l'invitation de parties à la CDB à fournir des conseils, selon ce qu'il convient, concernant le financement des initiatives nationales et transfrontières en faveur des zones humides, qui peuvent être soumises au FEM par la CdP de la CDB;
- encourage les parties à intégrer les priorités nationales des zones humides dans leurs SPANB, dans le cadre du processus pour les zones humides des priorités nationales susceptibles de recevoir un soutien financier de la part du FEM;
- encourage les parties à envisager l'affectation, à partir des budgets nationaux, de ressources financières pour la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique, et à explorer les possibilités de financement de l'amélioration de la mise en œuvre nationale de la Convention, en tenant compte des circonstances et des priorités nationales;
- encourage les pays industrialisés et d'autres, et invite les bailleurs de fonds, à explorer la possibilité de mettre à disposition de ressources financières nouvelles et supplémentaires pour l'amélioration de la mise en œuvre du nouveau Plan stratégique;
- demande aux Parties de, et invite les ONG et les institutions financières à, fournir des contributions volontaires pour le financement du nouveau plan stratégique et d'autres activités de la Convention; et
- encourage les parties à canaliser des ressources financières vers les projets sur le terrain qui donnent des résultats concrets en termes d'application de la Convention.

LES INITIATIVES REGIONALES POUR 2016-2018:

Vendredi 5 juin, la plénière a examiné le projet de résolution sur les initiatives régionales au titre de 2016-2018, qui seront entreprises dans le cadre de la Convention (COP11 DR8). Après des concertations non officielles, la plénière a adopté, mardi 9 juin, une résolution révisé, moyennant des modifications mineures.

Le Panama, soutenu par l'Ouganda au nom du Groupe africain, a suggéré que le Secrétariat soit chargé de la promotion des initiatives régionales. La Hongrie, au nom de l'UE, a proposé que les initiatives régionales qui bénéficient d'un financement doivent démontrer leur efficacité, le Mexique suggérant que les activités financées contribuent au plan stratégique. Le Sénégal a fait état de divergences juridiques et financières concernant les initiatives régionales. Le délégué de l'Initiative des zones humides méditerranéennes (MedWet) a précisé qu'elle entend soumettre une révision des directives régissant les initiatives régionales de Ramsar, à la CP51.

La résolution finale: Dans la résolution finale (COP12 DR8 Rev.2), la CdP, entre autres:

- charge le CP d'entreprendre un examen des directives opérationnelles régissant les programmes régionaux pour soutenir la mise en œuvre de la Convention, et d'adopter les amendements nécessaires au plus tard à la CP52;
- approuve la validité et l'utilisation des directives opérationnelles au titre de 2013-2015, pour les initiatives régionales, en attendant que les amendements soient adoptés par le CP;
- charge toutes les initiatives régionales approuvées de continuer à rendre compte de leur réussites dans la réalisation des directives opérationnelles au CP; et

- décide d'inclure, dans le budget central de la Convention, une aide financière destinée au soutien des coûts de fonctionnement des initiatives régionales opérationnelles durant la période 2016-2018.

La CdP charge également le Secrétariat de:

- faire connaître les initiatives régionales en tant que moyen opérationnel de fournir un soutien à la mise en œuvre des objectifs de la Convention;
- soutenir et conseiller les initiatives régionales en vue de renforcer leur capacité et leur efficacité;
- évaluer les réalisations des initiatives régionales dans la prestation d'avantages techniques, administratifs et collaboratifs aux parties dans leurs régions; et
- formuler des recommandations pour l'amélioration des directives opérationnelles visant à soutenir la mise en œuvre régionale.

LE PROGRAMME DE CESP POUR 2016-2021: Vendredi 5 juin, la plénière a examiné un projet de recommandation concernant le Programme de CESP pour 2016-2021 (COP12 DR9). Après des concertations non officielles, un projet de résolution révisé a été adopté par la plénière le mardi 9 juin. Les discussions ont porté sur: la communication, l'éducation et les efforts de renforcement des capacités.

Le délégué des Etats-Unis a estimé que le plan d'action annexé est ambitieux et a suggéré l'orientation des actions et activités de CESP devant être entreprises par les parties, à travers le PC, et la création d'un groupe chargé d'établir les priorités et de suivre les activités de CESP à l'avenir. La République dominicaine, l'Inde et le Panama ont mis en garde contre les implications budgétaires, le Chili suggérant des actions de regroupement au sein du programme. Beaucoup de pays ont suggéré l'établissement de liens plus étroits entre le programme de CESP et le plan stratégique. L'UE a également proposé de renforcer: le suivi et l'évaluation des processus; la participation nationale; et la connexion avec le GEST.

La Colombie a appelé à une analyse systématique des processus de gestion, des produits et des acteurs des zones humides, et à une référence aux pratiques traditionnelles des groupes ethniques et à la participation des populations locales et des franges vulnérables, pour une meilleure gestion des zones humides. La Norvège a suggéré d'accorder une priorité à la Journée mondiale des zones humides en tant qu'outil de communication. L'Iran a proposé que le Secrétariat veille à la promotion du partage des connaissances entre les correspondants du programme de CESP. Le Pérou a souligné que les populations vivant autour des zones humides sont pour la plupart des ruraux qui parlent des langues autochtones et qui nécessitent des stratégies de communication spécifiques. La Thaïlande a proposé que les centres régionaux soutiennent les traductions. Le Brésil a préféré plutôt « encourager », que « exiger », la traduction des orientations dans les langues locales.

Le Guatemala a déploré le peu de référence à la valeur intrinsèque des zones humides et au partage des connaissances et des valeurs culturelles. Le Liban a souligné l'importance du programme de CESP pour la détermination de nouveaux sites Ramsar, reconnaissant que de nombreuses zones humides sont sur des terres privées. Samoa a souhaité l'intégration de l'appréciation des zones humides par le public, comme indicateur de l'efficacité.

Mardi 9 juin, en séance plénière, la Finlande a suggéré de remplacer 2016-2021 par 2016-2024, pour être en phase avec le nouveau plan stratégique, et d'harmoniser le libellé portant sur le financement relatif à la mobilisation des ressources. Au sujet du but ultime du programme de CESP, la Finlande, soutenue par le Canada, la Colombie et l'Iran a proposé: « la prise, par les populations, de mesures en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides ». Le Brésil, appuyé par le Panama, a suggéré la suppression des crochets entourant le libellé sur « les fonctions et les services écosystémiques » dans l'annexe 1, pour être cohérent avec le nouveau plan stratégique.

La résolution finale: Dans la résolution finale (COP12 DR9 Rev.3), la CdP, entre autres:

- adopte le Programme de CESP pour 2016-2024, aux fins de fournir aux Parties, au Secrétariat et aux différents acteurs des orientations concernant l'élaboration de mesures visant à engager et à permettre la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides;
- invite les parties à désigner des correspondants gouvernementaux et des ONG pour le programme de CESP et à s'assurer qu'ils sont membres des Comités nationaux de Ramsar / des zones humides là où ils existent;
- appelle les parties disposant de plans d'action de CESP axé sur les zones humides à procéder à une évaluation de l'efficacité de ces plans, y compris la manière dont les populations apprécient la valeur des zones humides, perçoivent les défis auxquels ils sont confrontés et conçoivent les mesures qu'ils peuvent prendre pour leur conservation et utilisation durable, et modifier leurs mesures prioritaires en cas de besoin;
- prie le Secrétariat de fournir un appui technique aux correspondants nationaux du programme de CESP, à travers l'établissement d'un réseau de partage des connaissances;
- encourage les parties à soutenir la mise en place de centres de sensibilisation aux zones humides, en tant que lieux d'apprentissage et de formation sur les zones humides, et de soutenir leur participation dans les réseaux mondiaux;
- encourage les parties à utiliser et à soutenir les centres régionaux de la Convention de Ramsar, dans le domaine de la formation sur les zones humides, dans leurs régions respectives, de leur personnel et des divers intervenants;
- invite les parties ayant d'autres langues nationales et locales, à envisager la traduction, en ces langues, des principales orientations et directives de Ramsar et du matériel pédagogique nécessaire au renforcement des capacités et de mettre ces versions à disposition par le biais, par exemple, des Centres régionaux de Ramsar et du site de la Convention, et invite les centres régionaux des OIP à contribuer à ces traductions; et
- prie le Secrétaire général, en coopération avec le CP et d'autres, d'améliorer le site officiel de Ramsar pour mieux servir les différents publics ciblés.

La résolution contient trois annexes portant: sur les visions, buts et objectifs du programme de la Convention pour 2016-2024; sur les rôles et responsabilités des correspondants nationaux du programme de CESP; et sur les groupes cibles éventuels et les parties prenantes du programme de CESP pour 2016-2024.

OCTROI DU LABEL RAMSAR A DES ZONES

HUMIDES URBAINES: la plénière a examiné le projet de résolution proposé par la République de Corée et la Tunisie concernant l'octroi du label Ramsar à des zones humides urbaines (COP12 DR10), le vendredi 5 juin, puis les discussions se sont poursuivies dans un groupe de contact. Une résolution finale a été adoptée par la plénière le mardi 9 juin. Les discussions ont porté notamment: sur la désignation de zones humides urbaines; sur la question de savoir si l'octroi du label ne devrait concerner que les zones urbaines disposant de sites Ramsar ou également des zones urbaines disposant de zones humides « importantes »; sur le caractère volontaire du label et le statut juridique des villes désignées; et sur la liste de critères auxquels doivent répondre les villes qui sollicitent le label.

L'Ouganda a suggéré de mieux définir les avantages de l'agrément des zones humides urbaines. La République de Corée, avec la Chine, a souligné que l'octroi du label à des zones humides urbaines pourrait engager les citoyens locaux en faveur de la conservation des zones humides. Le Brésil a suggéré d'inclure également « les parrains des zones humides dans la gestion locale. L'UE, appuyée par la Norvège, la Colombie, la Malaisie et d'autres, a souligné la nécessité d'examiner plus avant les incidences financières et les possibilités de financement. Beaucoup ont souligné que l'octroi du label à des zones humides urbaines doit être volontaire. La Chine, appuyée par les Emirats Arabes Unis, a suggéré d'appeler l'initiative « Label de la Convention de Ramsar à des zones humides urbaines ». Le WWF et l'ICLEI – Collectivités locales pour le développement durable ont appuyé le projet de résolution, signalant que, d'ici 2030, 80% de la population mondiale vivra dans des villes et des zones urbaines.

La Suède, parlant au nom de l'UE, a souligné la nécessité d'accréditer non seulement des zones urbaines disposant de sites Ramsar mais aussi des zones urbaines dotées de zones humides non désignées, appelant à des critères moins restrictifs, le Mexique pointant l'utilisation durable des zones humides à cet égard. La Thaïlande a suggéré de faire usage de l'Index de Biodiversité de la CDB pour guider l'auto-évaluation. Le Sénégal a déclaré ne pas être en faveur d'une accréditation valide pendant six ans, et a suggéré d'inclure également « les villages et autres établissements humains ». Le Japon a demandé si le label pouvait être attribué à plus d'une ville lorsque de grands sites Ramsar bordent plusieurs villes frontalières. La République dominicaine a souhaité savoir si les zones urbaines situées à proximité de sites Ramsar allaient devoir bénéficier automatiquement du label.

Dans le groupe de contact, les délégués ont examiné une liste des critères proposés pour les candidats au label, la procédure d'accréditation, la nomination d'un comité consultatif indépendant, les coûts de l'élaboration et de l'approbation du label, les avantages de l'initiative, ainsi que son appellation.

Mardi 9 juin, en séance plénière, le délégué des Etats-Unis a exprimé sa préoccupation à propos de la formulation normative. L'Iran, appuyé par le Burkina Faso, le Bénin, l'Ouganda, le Cameroun, le Gabon et d'autres, s'est opposé à l'appellation proposée dans le projet de résolution révisé « zones humides urbaines de la planète », avertissant que cela réduirait la visibilité de la Convention. Le délégué des Emirats arabes unis, appuyé par la Tunisie, a signalé que le groupe de contact a examiné plusieurs

propositions et qu'il a finalement retenu une « appellation mondiale », la Tunisie soulignant que le logo Ramsar sera utilisé et clairement reflété dans l'octroi du label. La Colombie, appuyée par le Brésil et l'Uruguay, a offert, en guise de compromis « Label Ramsar pour des zones humides urbaines de la planète ». Après des consultations non officielles, les parties ont convenu de nommer l'initiative « Label de la Convention de Ramsar pour des zones humides urbaines ».

La Résolution Finale: Dans le texte final (COP12 DR10 Rev.2), la CdP, entre autres:

- approuve la création d'un système d'agrément volontaire des zones humides urbaines « Label de la Convention de Ramsar pour des zones humides urbaines »;
- décide de procéder à une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le financement du système d'agrément, à la CdP13;
- invite les parties à proposer, pour agrément, les zones humides urbaines relevant de leur territoire et situées à proximité de sites Ramsar et/ou d'autres zones humides importantes qui répondent aux critères énoncés dans l'annexe;
- charge le Secrétariat d'élaborer un réseau mondial en ligne des zones humides urbaines agréées; et
- invite les OIP et d'autres partenaires à promouvoir l'image de marque de la Convention de Ramsar sur les zones humides à travers Label de la Convention de Ramsar pour des zones humides urbaines, et à promouvoir des efforts locaux visant à obtenir et à conserver cette image de marque à travers, notamment, la participation et le soutien de comités de gestion locaux.

La résolution contient une annexe comportant une liste de critères pour les zones urbaines qui sollicitent le label; la procédure d'agrément; et la désignation d'un comité consultatif indépendant pour examiner les demandes des parties, décider de l'octroi ou non du label aux zones urbaines proposées, et rendre compte de ses décisions au CP, pour transmission à la CdP. S'agissant des critères, les zones urbaines qui sollicitent le label doivent, entre autres: avoir un ou plusieurs sites Ramsar ou d'autres zones humides importantes situées sur leur territoire ou juste à proximité; avoir un plan de gestion fin prêt, fondé sur une approche participative; et disposer d'un centre d'information. L'annexe précise que le label: est valide pour six ans, avec possibilité de renouvellement; et vise à promouvoir la conservation et l'exploitation rationnelle des zones humides urbaines, et à générer des avantages socio-économiques durables pour la population locale.

LES TOURBIÈRES: Un projet de résolution sur les tourbières, le changement climatique et l'utilisation rationnelle: les implications pour la Convention de Ramsar (COP12 DR1 1), soumis par le Danemark et appuyé par la Finlande, a été examiné par la plénière, le vendredi 5 juin. Le projet devait être ensuite abordé dans un groupe des Amis du président à titre non officiel. Un projet de résolution révisé a été adopté en séance plénière, mardi 9 juin, moyennant des modifications mineures.

La Norvège a lu une déclaration émise par le Conseil nordique des ministres de l'environnement, reconnaissant l'importance de tourbières pour la préservation de la biodiversité et limitation du changement climatique induit par l'homme et soulignant les

multiples avantages découlant de la mise en valeur des tourbières et s'engageant à intégrer la mise en valeur des tourbières dans le futur accord sur le climat. La Suisse a demandé l'insertion d'une référence à la déclaration nordique dans le texte de la résolution, la Colombie rétorquant que l'insertion d'une référence aux tourbières dans le projet de texte de négociation du nouvel accord sur le changement climatique serait complexe.

Le Danemark a mis en relief les liens avec l'Objectif 15 d'Aichi de la CDB (mise en valeur des écosystèmes dégradés). La Biélorussie et la Chine ont proposé de souligner l'importance du partage des bonnes pratiques. La Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis ont appuyé les travaux sur les tourbières et la séquestration du carbone, tout en suggérant des éclaircissements sur les rôles respectifs de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et de la Convention de Ramsar. Le Panama a appuyé le travail du GEST dans l'élaboration de directives encadrant l'inventaire des tourbières, tandis que le Chili a mis en garde que le GEST doit tenir compte du caractère complexe des différents types de tourbières. La Chine, appuyée par l'Argentine et le Panama, a proposé que le GEST élabore également un inventaire des sites de tourbières en tant que zones humides d'importance internationale.

La Fédération de Russie a suggéré de se référer aux principales conclusions de l'Etude mondiale sur les tourbières, la diversité biologique et les changements climatiques, qui a été prise en compte par la CdP9 de la CDB. Le Canada a proposé l'insertion de références, entre autres: à la mise en valeur des tourbières, outre leur conservation; au rôle des tourbières en tant que réserve écologique vitale; et à la gestion des zones humides pour augmenter la résilience au changement climatique et aux manifestations météorologiques extrêmes. L'Indonésie a proposé l'insertion d'une référence au rôle des tourbières dans la prévention des risques de catastrophe naturelle. Le Cameroun a demandé de prendre en considération le rôle des mangroves.

Le Brésil a exprimé son opposition à des approches sectorielles au changement climatique, faisant valoir, en particulier, que l'atténuation devrait être principalement une question de réduction de la consommation de combustibles fossiles par les pays industrialisés, et a suggéré d'éliminer les références à l'atténuation et à l'adaptation en tant que services écosystémiques fournis par les tourbières. L'Argentine, la Bolivie, Cuba et le Venezuela ont appuyé ce point, exprimant leur préoccupation à propos du risque de préjuger des négociations en cours dans le cadre de la CCNUCC. Le Brésil et le Venezuela ont également demandé l'élimination des libellés sur: la REDD +, appuyée par la Bolivie; les portions liées à la terre dans le nouvel accord climatique, appuyée par la Colombie; et l'agriculture et l'utilisation des terres, dans leur rapport au changement climatique. Le Mexique a appuyé la considération de mesures d'atténuation et d'adaptation en tant que services écosystémiques fournis par les tourbières, et, appuyé par la Colombie, a plaidé pour l'insertion d'une référence aux tourbières situées dans les régions tropicales et dans les régions tempérées.

La résolution finale: Dans la résolution finale sur les tourbières, le changement climatique et l'utilisation rationnelle: implications pour la Convention de Ramsar (COP20 DR1 1 Rev.3), la CdP encourage les Parties, entre autres, à:

- envisager, selon ce qu'il convient, des activités de limitation conduisant au drainage des tourbières, encourageant une coopération internationale, une assistance technique et un renforcement des capacités plus importants;
- désigner, selon ce qu'il convient, comme zones humides d'importance internationale, au moins, une zones de tourbières; et
- utiliser des inventaires nationaux et régionaux pour cartographier la répartition des tourbières, en vue de déterminer la mesure dans laquelle elles séquestrent le carbone.

En outre, la CdP, entre autres:

- prie le Secrétariat, en collaboration avec le GEST, les OIP et d'autres parties prenantes, de compiler les bonnes pratiques en matière de techniques de mise en valeur des tourbières et de les partager par le biais du site web officiel de Ramsar;
- encourage les organes de la Convention de Ramsar à collaborer avec les conventions et organisations internationales compétentes et, notamment, avec les organes de la CCNUCC, sur la question de la relation entre les tourbières et les changements climatiques; et
- invite les Autorités administratives de la Convention de Ramsar à porter cette résolution à l'attention des correspondants nationaux d'autres AEM.

La CdP demande en outre que le GEST envisage, en conjonction avec les parties et les OIP:

- l'élaboration de directives pour l'inventaire des tourbières et pour la poursuite de l'application du Critère 1 pour la sélection des zones humides d'importance internationale (exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle);
- l'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des « directives encadrant l'action mondiale en faveur des tourbières »; et
- la fourniture à la CdP13, de conseils concernant les méthodes pratiques pour la ré-humidification et la mise en valeur des tourbières.

BESOINS EN EAU DES ZONES HUMIDES DANS LE PRESENT ET DANS LE FUTUR: Vendredi 5 juin, la plénière a abordé le projet de résolution sur la garantie et la protection des besoins en eau des zones humides (COP12 DR12), proposé par le Mexique qui a affirmé que l'intégration de la protection de l'eau dans les politiques nationales permet de créer des synergies entre les engagements internationaux, les institutions nationales et les initiatives connexes. Les discussions se sont poursuivies à titre non officiel, jusqu'à ce qu'un projet révisé ait été adopté en séance plénière, mardi 9 juin.

Le Pérou a suggéré que le GEST devrait contribuer à l'élaboration mais, pas rédiger entièrement, un plan d'action. Le Japon et le Chili ont suggéré de faire en sorte que les requêtes adressées au GEST soient en ligne avec son mandat, le Canada suggérant également une place plus importante pour le programme de CESP dans l'élaboration des plans d'action. L'UE a demandé un soutien renforcé à la collaboration entre les initiatives régionales. La Suisse a demandé une référence plus importante à la biodiversité. Le Brésil a reconnu les avantages des systèmes hydroélectriques correctement gérés,

point appuyé par le Pérou, et a souligné l'importance de l'eau pour l'agriculture. Le Groupe africain a proposé l'insertion d'une référence à un certain volume d'eau « de qualité et quantité adéquates et en temps opportun », et a demandé des éclaircissements sur l'utilisation de l'expression « mesure préventive ».

La résolution finale: Dans la résolution finale sur la garantie et la protection des besoins en eau des zones humides (COP12 DR12 Rev. 4), la CdP, entre autres:

- souligne que la connaissance des besoins en eau des zones humides favorisera l'intégration des valeurs de la biodiversité dans les processus et stratégies de planification du développement, contribuera à la gestion durable de l'eau dans les zones agricoles et maintiendra les impacts de l'utilisation des ressources naturelles dans des limites écologiques;
- encourage les parties à intensifier leurs efforts visant à répondre aux besoins en eau des zones humides, en particulier, à travers l'identification d'opportunités permettant l'anticipation des impacts négatifs des activités humaines sur la quantité d'eau dédiée aux zones humides; et
- prie le GEST et le Groupe de supervision du programme de CESP d'envisager l'élaboration de directives pour l'élaboration de plans d'action nationaux pour la conservation de l'eau nécessaire à la pérennité de l'exploitation rationnelle des zones humides, et invite les parties, à adopter des plans d'action nationaux.

Une annexe comprend des sections portant sur: l'eau nécessaire à la conservation et à l'utilisation rationnelle des zones humides; les défis à relever pour garantir que les zones humides disposent de toute l'eau dont elles ont besoin; la nécessité d'une action mondiale assortie de directives stratégiques; et les initiatives entreprises par le gouvernement mexicain pour garantir les besoins en eau requis par les zones humides.

LES ZONES HUMIDES ET LA PREVENTION DES RISQUES DE CATASTROPHES: Samedi 6 juin, la plénière a examiné le projet de résolution sur les zones humides et la prévention des risques de catastrophe (COP12 DR13), présenté par les Philippines. Les discussions devaient se poursuivre ensuite à titre non officiel. Mardi 9 juin, la plénière a adopté une résolution révisée. Les discussions ont porté sur différentes approches et formes de catastrophes.

Le Bénin, parlant au nom du Groupe africain, appuyé par le Brésil, a demandé l'insertion de références à l'érosion des littoraux dans la liste des catastrophes. Les Emirats arabes unis et l'Iran ont recommandé d'ajouter les tempêtes de poussière et de sable, et la République dominicaine a suggéré d'inclusion des ouragans et des tempêtes tropicales. La Guinée a proposé de se concentrer non seulement sur les zones humides côtières, mais aussi sur celles intérieures. La Colombie a recommandé d'encourager les parties: à réduire, non seulement, la vulnérabilité des personnes, mais aussi celle des écosystèmes; à permettre la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, dans les plans et programmes nationaux; à permettre la participation pleine et effective des personnes déplacées dépendant des zones humides, dans les stratégies de prévention des risques de

catastrophe; et à s'assurer de la cohérence entre les approches fondées sur les écosystèmes et les approches traditionnelles dans la prévention des risques de catastrophe.

Beaucoup ont suggéré de se référer au cadre de Sendai pour la prévention des risques de catastrophes au titre de 2015-2030, et le Canada a suggéré l'insertion d'une référence à l'Initiative pour la protection des littoraux. La Nouvelle-Zélande a suggéré d'encourager les parties à s'assurer que les plans de prévention des risques de catastrophe ne compromettent pas le caractère écologique des sites Ramsar. La Thaïlande et la Suisse ont demandé une référence à la nécessité d'envisager des mesures de sauvegarde de la biodiversité. Le Japon a suggéré « la récupération et le maintien des fonctions des écosystèmes » pour se concentrer sur les impacts positifs de la gestion fondée sur l'écosystème. Le Salvador a suggéré l'insertion d'une référence à d'autres mécanismes de gestion des zones humides, dans le cadre de la collaboration institutionnelle.

L'UE a mis en garde contre l'examen par le GEST, de résolutions prises par des CdP précédentes. Le Mexique a suggéré de faire référence non seulement à la préparation et à l'alerte précoce, mais aussi à la prévision de mesures d'urgence. L'Uruguay a appelé à l'inclusion des approches innovantes et des territoires situés autour des zones humides, et a suggéré d'encourager les parties à inclure la prévention des risques dans leurs propres politiques et plans de gestion. L'Inde a souligné la nécessité d'accroître la coopération avec les institutions spécialisées en vue de parvenir à des approches écosystémiques efficaces de gestion des risques. Les Etats-Unis ont recommandé l'intégration, non seulement, de mesures d'adaptation au changement climatique, mais aussi de mesures d'atténuation, dans les politiques et plans de développement.

La résolution finale: Dans la résolution finale sur les zones humides et la prévention des risques de catastrophe (COP20 DR13 Rev.2), la CdP encourage les Parties à, entre autres:

- intégrer la prévention des risques de catastrophes et la gestion des zones humides dans les plans stratégiques nationaux et dans toutes les politiques pertinentes;
- intégrer des plans de gestion des zones humides dans l'utilisation des terres et la planification du développement;
- évaluer les risques de catastrophe posés aux écosystèmes des zones humides, en vue de permettre la conception d'interventions efficaces de réduction des risques de catastrophe, y compris des solutions fondées sur les écosystèmes; et
- reconnaître les rôles incombant aux, et les défis à relever par, les peuples autochtones et les communautés locales et, le cas échéant, leurs expériences, savoirs, droits ancestraux, méthodes et approches en matière de gestion des zones humides et de prévention des risques de catastrophe.

En outre, la CdP:

- encourage l'intégration de mesures de prévention des risques de catastrophe dans les plans de gestion;
- accueille avec satisfaction les initiatives qui soutiennent la conservation et la mise en valeur des zones humides côtières, y compris les options relatives à la mise en place de l'Initiative pour la « protection des littoraux »;

- encourage les parties et le Secrétariat à souligner l'importance de la conservation, de la mise en valeur et de l'utilisation judicieuse des zones humides pour la prévention des risques de catastrophe, dans les discussions sur les références à la prévention des risques figurant dans les propositions du Groupe de travail à composition non limitée sur les ODD et dans le Cadre de Sendai pour la prévention des risques de catastrophes au titre de la période 2015-2030;
- exhorte les Parties à adopter des approches de prévention des risques de catastrophes pour garantir les droits des personnes déplacées dépendant des zones humides; et
- demande que le Secrétariat établisse une liaison avec le Secrétariat de la CCNUCC et avec la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des risques de catastrophes.

La Conférence des Parties prie en outre le GEST d'envisager:

- l'évaluation et la compilation des directives disponibles régissant l'adaptation fondée sur les écosystèmes des zones humides et ayant rapport avec la prévention des risques de catastrophe, et l'élaboration d'indicateurs appropriés et de données de base permettant de démontrer les progrès accomplis; et
- le suivi des discussions, développements et autres évolutions, dans les forums internationaux, sur le rôle de la conservation, de la mise en valeur et de l'utilisation rationnelle des zones humides dans la prévention des risques de catastrophe et dans l'adaptation au changement climatique.

CONSERVATION DES ZONES HUMIDES INSULAIRES DU BASSIN MÉDITERRANÉEN:

Vendredi 5 juin, la plénière a examiné le projet de résolution sur la conservation des zones humides insulaires du bassin méditerranéen (COP12 DR14), présenté par la Grèce. Un projet de résolution révisé a été adopté en séance plénière le lundi 8 juin.

Le Sénégal a demandé un avis juridique pour savoir si un projet de résolution pouvait se référer à une région particulière, suggérant que toutes les zones humides insulaires devraient y être incluses. La Grèce a signalé l'existence dans le projet de texte, d'une référence à des zones humides insulaires non méditerranéennes. L'UE a reconnu que l'extension du champ d'application à l'échelle mondiale a été examinée et qu'un projet de résolution sera élaboré pour la CdP13. Le Sénégal a retiré sa demande.

La résolution finale: Dans la résolution finale (COP12 DR14 Rev.1), la CdP, entre autres:

- appelle les parties, à l'intérieur et autour de la Méditerranée à faire face aux pressions anthropiques qui menacent les zones humides insulaires, à travers une approche préventive, tout en élaborant des stratégies ou des plans intégrés à long terme;
- demande que les Parties méditerranéennes continuent de désigner les types de zones humides sous-représentés comme étant des zones humides d'importance internationale supplémentaires;
- prie instamment les Parties méditerranéennes dans le cadre de l'Initiative MedWet, de produire ou d'actualiser, en tant que question de haute priorité, un inventaire complet fondé sur la science de leurs zones humides insulaires; et

- Demande aux Parties méditerranéennes de s'assurer d'une conservation efficace et à long terme et, le cas échéant, de mise en valeur de leurs zones humides insulaires, à travers l'examen de la possibilité de désigner les zones humides des petites îles, à l'inscription à Liste des zones humides d'importance internationale.

GESTION EFFICACE ET CONSERVATION DES

SITES RAMSAR: Samedi 6 juin, la plénière a examiné le projet de résolution sur l'évaluation et la garantie d'une gestion efficace et de la conservation des sites Ramsar (COP12 DR15), présenté par la Thaïlande. Le projet de résolution devait ensuite être discuté à titre non officiel et une version révisée a été adoptée sans amendement, le mardi 9 juin, en séance plénière. La plupart des discussions ont porté sur l'outil de suivi de l'efficacité de la gestion (R-OSEG) des sites Ramsar.

L'Argentine a demandé l'opinion du GEST sur la proposition, et a parlé du R-OSEG comme étant un outil d'auto-évaluation et non d'évaluation externe. L'Uruguay a demandé de relier le R-OSEG au plan stratégique, et a demandé aux parties de présenter des rapports périodiques sur leurs évaluations. L'Afrique du Sud et l'UE ont souligné la nécessité d'intégrer toutes les exigences requises pour la communication des données, pour éviter l'imposition de charges administratives aux autorités locales. La Nouvelle-Zélande a suggéré que les parties utilisent le R-OSEG lors de l'élaboration des communications nationales sur les sites. Le Canada a suggéré de présenter des rapports sur le R-OSEG, au moins, une fois tous les six ans ou lors du dépôt de fiches d'information sur les sites Ramsar, tandis que la RDC a souligné la nécessité d'établir des critères applicables aux outils et aux indicateurs. Le Mexique et le Pérou ont mis en garde contre les répercussions des évaluations sur les ressources. La Thaïlande a demandé l'ajout de critères socio-économiques concernant les peuples autochtones et les communautés locales, outre les critères biologiques et hydrologiques.

La résolution finale: Dans la résolution finale sur l'évaluation et la garantie d'une gestion efficace et de la conservation de sites Ramsar (COP12 DR15 Rev.2), la CdP, entre autres:

- invite les autorités chargées de la gestion des sites Ramsar à évaluer et à quantifier les services fournis par sites Ramsar et à veiller au maintien de ces services dans leurs processus de gestion;
- encourage les parties à faire en sorte, lors du suivi de l'état des sites Ramsar, que ces évaluations englobent non seulement, les composantes biologiques et hydrologiques, mais aussi la situation socio-économique de tous les peuples autochtones ou de toutes les communautés locales, sous réserve de leurs législations nationales respectives;
- approuve le R-OSEG comme outil d'auto-évaluation volontaire servant à l'évaluation de l'efficacité de la gestion des sites Ramsar et autres zones humides;
- encourage les parties qui ne disposent pas déjà de mécanismes efficaces pour la planification d'une gestion efficace de leurs sites Ramsar, à envisager l'utilisation de R-OSEG; et

- encourage les parties, selon ce qu'il convient, à utiliser le R-OSEG dans l'élaboration de leurs rapports nationaux sur l'état de leurs sites figurant sur la Liste de Ramsar.

L'annexe comprend des fiches de données de R-OSEG sur: l'information contextuelle; les valeurs tirées de la description des caractéristiques écologiques et de la Fiche d'information de Ramsar; les menaces pesant sur les sites Ramsar; la forme de l'évaluation; et les évolutions survenues dans les caractéristiques écologiques de Ramsar, y compris les services écosystémiques et les avantages communautaires.

LA DÉCLARATION DE PUNTA DEL ESTE: Samedi 6 juin, le président de la CdP12, Rucks, a signalé que le Comité de la Conférence travaillait sur un projet de déclaration. Lundi 8 juin, l'Uruguay a indiqué qu'au terme de concertations informelles avec les délégations, sur le projet de texte de la déclaration, une version révisée a été élaborée. La Déclaration a été adoptée, par acclamation, par la plénière le mardi 9 juin.

La résolution finale: Dans la résolution finale remerciant l'Uruguay en tant que pays hôte et contenant la « Déclaration de Punta del Este » (COP12 DR16 Rev.1), la CdP reconnaît que la Déclaration permettra d'améliorer la visibilité de la Convention et les avancées réalisées à la CdP12, témoignant du fort engagement des parties en faveur du nouveau plan stratégique, de la relation entre les zones humides et d'autres questions environnementales, et de la nécessité de renforcer l'association et la collaboration avec d'autres instruments, organisations et parties prenantes. Dans la déclaration annexée, les parties, notamment:

- rappellent avec préoccupation que, depuis 1900, plus de 64% des zones humides de la planète ont été détruites, ce qui représente une réduction de l'accès à l'eau douce pour deux milliards de personnes et une menace réelle pour la préservation des fonctions des écosystèmes concernés et des services qu'ils rendent;
- accueillent favorablement la proposition du Groupe de travail à composition non limitée sur les ODD, en particulier ses objectifs proposés liés à la mission de la Convention de Ramsar;
- accueillent avec satisfaction le nouveau Plan stratégique et décident d'informer les partenaires et les intervenants de la prise en considération de ses lignes directrices; et
- soulignent la nécessité de renforcer les partenariats avec des entités physiques et morales autres que celles chargées de l'exploitation et de la maintenance des sites Ramsar et des zones humides importantes, y compris celles opérant dans les domaines de l'eau, des moyens de subsistance, de la biodiversité, de la prévention des risques de catastrophe, de la résilience et des puits de carbone, comme moyen de créer des conditions qui permettent et qui favorise la mise en œuvre de la Convention.

LA PLÉNIÈRE DE CLÔTURE

Mardi 9 juin, le président de la CdP12, Rucks, a présenté le rapport final de la réunion, qui a été adopté avec des amendements mineurs et avec l'entente que le rapport de la dernière journée, y serait ajouté par le Secrétariat. De nombreux délégués ont exprimé leur gratitude à l'Uruguay, en tant que pays hôte, et au Secrétariat de la CdP12, pour le succès de

la réunion et, en particulier, pour ce qui concerne l'adoption du nouveau plan stratégique. Le Secrétaire général, Briggs, a souligné que la CdP12 a été « un grand défi et une grande expérience d'apprentissage », présentant des excuses pour les erreurs commises par une équipe nouvelle au processus et à l'expérience, pour la première fois, d'une réunion sans support papier. Il a remercié les parties pour leur engagement, leur travail acharné, leur patience et leurs orientations, ainsi que les hôtes uruguayens pour l'accueil réservé à la réunion. Le Secrétaire général adjoint, Grobicki, a félicité les participants d'être parvenus à un consensus sur toutes les résolutions et a salué leur haut niveau d'engagement en faveur du processus.

Birdlife International, au nom des OIP, a déclaré considérer le nouveau plan stratégique comme étant, pour la Convention de Ramsar, une opportunité de communiquer son engagement à d'autres processus internationaux, tels que celui sur les ODD, et a appelé les participants à appliquer le plan dans d'autres secteurs pour trouver des solutions compatibles avec les questions de production et de développement. La représentante a accueilli avec satisfaction la création d'un groupe d'experts pour élaborer des indicateurs axés sur des résultats concrets, et le WWT en tant que nouvelle OIP. Le Réseau mondial des zones humides a exprimé l'engagement des ONG en faveur de la Convention, appelant à un leadership et à un engagement dans la mise en œuvre des résolutions de la CdP12, et au renforcement de la participation de la société civile, des peuples autochtones et des communautés locales dans les plans stratégiques nationaux. Elle a souligné la nécessité de faire face aux menaces pesant sur les zones humides, découlant des activités extractives et de l'urbanisation.

L'Uruguay a salué le sens aigu d'engagement et de responsabilité des parties, leur demandant, ainsi qu'au Secrétariat et à d'autres de travailler sans relâche pour servir les intérêts de la Convention. Le président de la CdP12, Rucks, a présenté une vidéo montrant les activités menées par des participants durant la réunion et le rôle de la CdP12 dans la mise en œuvre de la nécessité de soutenir la conservation des zones humides pour les populations qui vivent dans des zones humides et qui en dépendent. Il a exhorté l'engagement de tous les participants à mettre en œuvre les objectifs convenus, pour rapporter de bonnes nouvelles sur les zones humides à la CdP13. Il a clos la réunion à 18h39.

BREVE ANALYSE DE LA CDP12 DE RAMSAR

LES TERRES HUMIDES NE SONT PAS DES FRICHES

Les zones humides sont en train de disparaître: « 40% des habitats des milieux humides ont été perdus au cours des 40 dernières années, et 76% de toutes les espèces des zones humides sont menacées ». La CdP12 de Ramsar s'est ouverte sur ce rappel brutal, mettant les délégués au défi de corriger des perceptions erronées de longue date, communes à bien des secteurs, à propos de la valeur des zones humides et de leurs précieux apports à la nature et à la société humaine, à travers leur contribution à la diversité des écosystèmes, à la disponibilité d'une eau propre et à la prévention des inondations.

Dans ce contexte, la CdP12 a cherché à accroître la visibilité et à élargir la portée de la Convention de Ramsar. Au cours de la semaine, il est devenu clair que les délégués sont arrivés à Punta del Este cherchant à donner à la Convention -- « sœur aînée » de la famille des accords multilatéraux sur l'environnement --, une nouvelle orientation et une nouvelle pertinence au service d'un large éventail de parties prenantes locales, nationales et internationales. Cette mission a été l'élément le plus visible dans les discussions sur le nouveau plan stratégique, mais aussi dans une série de résolutions visant à relier à d'autres processus internationaux dont, notamment, le programme de développement de l'ONU pour l'après-2015, la Convention sur la diversité biologique (CDB) et la prévention des risques de catastrophes. Ce faisant, les délégués ont veillé également à ce que les nouvelles résolutions soient réalisables et utiles aux autorités locales des zones humides.

Cette analyse porte sur le fond des résolutions de la CdP12 quant à la quête de relations utiles avec d'autres processus internationaux (ramification) et à la volonté d'améliorer la mise en œuvre de la Convention sur le terrain (enracinement).

LA RAMIFICATION

Nonobstant la longévité de la Convention de Ramsar, la nécessité d'une synergie avec d'autres processus internationaux pertinents, à l'intérieur et au-delà du secteur de l'environnement, reste fondamentale pour rehausser le profil des zones humides et de leur conservation. Le ressourcement de ces actions nécessite une démonstration claire des liens avec d'autres questions environnementales prioritaires, compte tenu, en particulier, de l'absence d'un mécanisme de financement spécifique à la Convention.

Dans l'élaboration du nouveau plan stratégique, les délégués ont travaillé dur pour établir des liens bidirectionnels dans la détermination des objectifs et indicateurs devant guider le travail de Ramsar, et pour accroître le volume et le partage des données provenant de différentes sources, concernant les zones humides. Ces liens sont susceptibles de permettre de puiser dans les ressources financières disponibles et ouvertes à d'autres processus pertinents, comme celles du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à travers l'intégration des besoins de gestion des zones humides dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), ainsi que dans les ressources disponibles au niveau du secteur privé. Le Plan stratégique devrait ainsi rehausser le profil de la Convention de Ramsar au niveau international, avec un mandat aligné sur les objectifs mondiaux retenus pour la préservation de l'environnement et pour le développement durable, tout en conférant, aux données concernant les zones humides, une valeur ajoutée portant sur les services qu'elles rendent et sur leur utilisation durable.

Le Plan stratégique pour 2015-2024 a ainsi été cité unanimement comme étant l'accomplissement le plus important de la CdP12. Son extension à 2024 (par rapport à la date de fin initiale, 2021) est également destinée à garantir que sa mise en œuvre donnent aux Parties à la Convention de Ramsar, l'occasion d'alimenter la révision des objectifs d'Aichi en 2020 ou le suivi des objectifs de développement durable (ODD), et

de bénéficier des résultats des processus en cours, comme celui de la Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

D'autres résolutions adoptées à la CdP12 visaient à greffer le travail de la Convention de Ramsar sur d'autres processus internationaux, tels que celui sur la Prévention des risques de catastrophe (lien avec le Cadre de Sendai sur la prévention des catastrophes), sur les besoins en eau (lien avec la gouvernance mondiale de l'eau) et sur les synergies (lien avec le travail sur les indicateurs applicables aux ODD et ceux applicables à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification).

Les efforts visant à établir un lien avec le programme de développement pour l'après-2015 et, notamment, avec les ODD, ont mis en lumière l'existence de tensions continues entre le secteur de la conservation des zones humides et d'autres secteurs à vocation économique, en particulier, dans les débats qui ont mis en exergue la nécessité d'étendre la portée de Ramsar aux secteurs de la pêche, de l'assainissement et du développement des infrastructures. Ces débats sont reflétés dans la vision du Plan stratégique, à savoir que la conservation et l'utilisation rationnelle de toutes les zones humides devraient contribuer « à la concrétisation du développement durable partout dans le monde », tout en précisant que, pour la réalisation de cette mission, il est essentiel de reconnaître « les fonctions vitales des écosystèmes et des services écosystémiques fournis aux êtres vivants et à la nature ». Pour aider à jeter un tant soit peu de clarté sur cette dichotomie, la CdP a demandé au GEST de fournir des conseils scientifiques et techniques sur « l'équilibre » à établir entre la conservation des zones humides et le développement, dans la prochaine période triennale.

Le même besoin d'équilibre était aussi pertinent à la question litigieuse des tourbières face au changement climatique, qui a occupé les délégués durant plusieurs séries de concertations non officielles. La principale difficulté a été la sensibilité à l'égard des négociations en cours sur un futur accord concernant le climat (les organes subsidiaires de la CCNUCC étaient réunis en même temps que la CdP de Ramsar). Mais il y a aussi le fait que la résolution était préoccupée davantage par l'action au niveau local. Finalement les parties ont convenu de souligner la valeur que représentent les zones humides pour l'adaptation au changement climatique, ainsi que leur potentiel d'atténuation et la nécessité d'étudier plus avant leur valeur, en tant que puits de gaz carbonique. Ayant éliminé les références aux instruments de marché, qui ont été considérés comme préjugant des résultats des négociations en cours sur la question climatique, et abordé de manière équilibrée les questions de mandats des différentes conventions, la résolution finale a été jugée utile à l'encouragement des parties à utiliser leurs inventaires pour cartographier la répartition de leurs tourbières et quantifier le volume de carbone qu'elles sont capables de séquestrer. L'expérience a déjà montré que cette question ne représente pas un enjeu mineur: dans le cadre du partenariat de Ramsar avec Danone, un projet de conservation des tourbières a déjà été inscrit dans le Mécanisme pour un développement propre, et a obtenu des crédits de carbone. Ce partenariat a

également contribué à l'élaboration d'une méthodologie pour la séquestration du carbone par les tourbières. Il est donc probable qu'à la conclusion des négociations sur un nouvel accord climatique pour l'après-2020, la question de l'adaptation par la gestion des zones humides et d'atténuation dans les tourbières aura bénéficié d'une attention renouvelée, avec des possibilités de financement pour ces initiatives dans le cadre de la lutte contre le changement climatique.

RESTER ENRACINE

Les efforts visant à établir des liens avec d'autres régimes internationaux ont été assortis de multiples tentatives pour faire en sorte que la Convention garde son accent sur la fourniture de conseils et d'un soutien aux autorités locales et aux gestionnaires de sites Ramsar. Ces efforts ont été fournis dans le cadre des débats sur le nouveau plan stratégique, mais ont également été clairement perçus dans les discussions sur le GEST, sur la mobilisation des ressources et les partenariats, sur les besoins en eau des zones humides et sur l'octroi du label de la Convention de Ramsar aux zones humides urbaines éligibles.

Bien que les conseils émanant, historiquement, du GEST, aient été soulignés et appréciés, il a été reconnu que la façon dont ils étaient convoqués, n'était pas pour tous les publics, en particulier, les gestionnaires de zones humides au niveau local et le public cible du programme de CESP. Un cadre scientifique et technique révisé a été, par conséquent, estimé nécessaire par de nombreux intervenants, pour la fourniture de priorités claires, structurées et transparentes de manière à faire bénéficier les parties et aux autres acteurs concernés, d'un soutien scientifique et politique répondant davantage à leurs besoins, tout en préservant l'indépendance et la stabilité du besoin des scientifiques de fournir leurs précieux conseils. Ce point a également été souligné dans les discussions sur le budget, dans lesquelles la possibilité, pour les parties, de demander l'appui des missions de conseil, y compris la participation des membres du GEST, a été retenue comme étant une priorité pour la prochaine période triennale. À la fin de la réunion, les délégués ont accueilli avec satisfaction l'accent accru placé sur le besoin de faire en sorte que les apports du GEST soient pertinents aux autorités nationales et régionales.

La résolution concernant la mobilisation des ressources et les partenariats a cherché à imiter les décisions prises dans d'autres accords, comme la CCNUCC ou le Protocole de Nagoya, dans lesquelles de nouvelles responsabilités sont assorties de mécanismes pour la mobilisation de ressources et l'appui, qui permettent aux pays en développement d'accéder à des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre. Sur ce point, la résolution aura besoin de travaux intersessions supplémentaires, mais elle a été conçue comme étant une étape nécessaire pour permettre aux autorités chargées de la gestion d'attirer des fonds pour la mise en œuvre du nouveau plan stratégique et autres résolutions axées sur les politiques.

La résolution concernant les zones humides urbaines a également cherché à soutenir le travail au niveau local. Présentant le thème sous une nouvelle étiquette, 'Label international pour les zones humides urbaines éligibles', elle a cherché à catalyser l'action urbaine et à encourager l'aménagement intégré spatial/territorial, tout en rehaussant la

visibilité de la Convention auprès du public nettement local. Ce faisant, elle diffuse l'esprit de la Convention de Ramsar au-delà des zones humides d'importance internationale, pour y inclure d'autres zones humides « importantes » situées à proximité de centres urbains.

LES EAUX TRANQUILLES SONT PROFONDES

Malgré l'impression de lente progression suscitée, en particulier, chez les nouveaux arrivants plus familiers avec d'autres processus d'AEM, l'impact de la CdP12 est devenu évident à la fin de la réunion. Confrontées à des défis d'ordre organisationnel et technologique, la CdP a démarré à un rythme pondéré. Les délégués ont trouvé plusieurs références caduques dans les documents; la programmation de nombreux groupes non officiels n'était pas sans apporter une certaine confusion; et ils ont rencontré des difficultés dans la soumission de suggestions textuelles au Secrétariat et parfois dans le point de savoir quelle version de certains projets révisés, était en discussion, vu que c'était là, la première réunion du processus, tenue sans utilisation de documents en papier. Cette réunion était aussi la première CdP, pour le nouveau Secrétaire général et son adjoint qui, à la séance plénière de clôture, ont admis avoir été soumis à une courbe d'apprentissage plutôt abrupte à cette CdP.

Néanmoins, une fois les délibérations entamées, un niveau d'engagement élevé a marqué les débats de la CdP12, les anciens délégués comme, d'ailleurs, les nouveaux, s'avérant bien préparés et insistants sur des textes de résolution aptes à rendre leur travail sur le terrain, autrement plus efficace. De nombreuses interventions devaient, au cours de la réunion, porter sur les besoins des gestionnaires des zones humides et sur la façon de rendre leurs efforts plus visibles et plus appréciés au sein de leurs communautés. Toutes les résolutions présentées à la CdP12 ont été adoptées par consensus et les délégués y ont fait montre d'une grande souplesse et d'un grand engagement, en acceptant d'adopter des révisions aux résolutions, malgré l'absence de versions traduites dans toutes les langues officielles de la Convention. La CdP s'est ainsi terminée sur une note positive, de nombreux participants célébrant le professionnalisme des organisateurs et l'hospitalité du pays hôte, l'Uruguay, et profitant de la dernière, de toute une série de grandes réceptions.

Le programme de CESP, le Plan stratégique et le GEST remanié, forment ensemble une combinaison de documents axés sur les politiques susceptibles de fournir des orientations cohérentes et de grande envergure à toutes les parties prenantes impliquées dans la gestion des zones humides. Le plan stratégique a été conçu avec soin, ayant bénéficié d'une série de concertations régionales avant la CdP - un développement sans précédent dans ce processus dont se sont félicités de nombreux délégués. Le nouveau Programme de CESP pointe clairement la fourniture d'instruments et d'une stratégie visant à placer l'utilisation rationnelle des zones humides sous le regard du public, et à mettre en relief les valeurs que les zones humides confèrent aux divers secteurs de l'économie, en vue de dépasser enfin l'idée - toujours présente au delà des limites du secteur de l'environnement - que les zones humides sont des terres incultes. Reste que beaucoup ont mis en garde, qu'avec toutes les activités sur le terrain prévues dans le budget pour

être couvertes par des ressources financières supplémentaires (volontaires), des efforts soutenus de mobilisation des ressources et de partenariats seront cruciaux à fournir.

La CdP12 s'est tenue sous le thème « Des zones humides pour notre avenir » et comme l'ont déclaré les ONG, à la fin de la réunion, « Cet avenir commence maintenant », impliquant la nécessité d'une action de suivi immédiate. Après la CdP12, la Convention semble être, aux yeux de beaucoup, mieux adaptés au rôle qu'elle est appelée à jouer dans d'autres processus internationaux, mais le travail dans ce sens, doit commencer tout de suite, si Ramsar doit rester au faite des rapides développements mondiaux en vue, comme le nouvel accord climatique et le programme de développement pour l'après-2015 de l'ONU. La CdP12 a, également, tracé un cheminement plus clair pour le soutien et l'évaluation de la mise en œuvre, avec des priorités mieux définies pour les organes de la Convention et des instructions plus strictes au Secrétariat concernant l'utilisation des ressources et les préparatifs de la prochaine CdP. Le passage d'avis techniques détaillés à des conseils axés davantage sur les politiques, a été généralement salué comme un changement positif dans le processus, car cela peut placer les autorités de la Convention de Ramsar en meilleure position pour influencer les décisions qui sont absolument nécessaires à prendre pour l'amélioration de la conservation et la gestion des zones humides partout dans le monde.

REUNIONS A VENIR

Relever le défi de la sécurité alimentaire mondiale à travers l'Atelier sur la Gouvernance des eaux et des sols: Organisé conjointement par le Partenariat mondial pour l'eau (GWP), le Secrétariat de la Coalition Internationale pour l'accès à la terre, l'Institut international de la gestion des ressources en eau - Afrique (IWMI-Afrique), et le Partenariat régional pour l'eau en Afrique australe, l'atelier vise à partager les expériences positives et négatives des pratiques de gouvernance des eaux et des sols coordonnées (par l'ONU), tirées de différents lieux géographiques et de différents niveaux. **dates:** 15-16 juin 2015 **lieu:** Pretoria, Afrique du Sud **contact:** GWP Technical Committee **courriel:** danka.thalmeinerova@gwp.org **www:** <http://www.gwp.org/Global/Activities/News/March%202015/Call%20for%20workshop%20with%20logos.pdf>

UGGI 2015: La 26^{ème} Assemblée générale de l'Union géodésique et géophysique internationale (UGGI) se réunira, sous le thème « *Earth and Environmental Sciences for future generations* » pour aborder diverses questions relevant de toutes les disciplines physique, chimique, mathématique et environnementale. **dates:** 22 juin - 2 juillet 2015 **lieu:** Prague, République tchèque **contact:** IUGG Prague Secretariat **téléphone:** +42-261-174-305 **télécopie:** +42-261-174-307 **courriel:** info@iugg2015prague.com **www:** <http://www.iugg2015prague.com/welcome.htm>

Négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 - Sixième session: La sixième session des négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 devrait se concentrer sur la négociation du document final pour le Sommet de Septembre 2015. **dates:** 22-25 juin 2015 **lieu:** Sièg

de l'ONU, New York **contact:** UN Division for Sustainable Development **téléphone:** +1-212-963-8102 **télécopie:** +1-212-963-4260 **courriel:** dsd@un.org **www:** <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/negotiationsoutcome1>

39^e Réunion du Commission du patrimoine mondial: La 39^e session de la commission du patrimoine mondial, devrait procéder à la détermination des biens culturels et naturels, de valeur universelle exceptionnelle, qui doivent être protégés en vertu de la Convention, et au suivi de l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial. **dates:** 28 juin - 8 juillet 2015 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** World Heritage Committee 2015 Taskforce **téléphone:** +49-30-2065819-10 **courriel:** info@39whcbonn2015.de **www:** <http://www.39whcbonn2015.de>

Symposium de l'UNESCO sur la qualité de l'eau: En guise d'activité de l'Initiative internationale de l'UNESCO-PHI sur la qualité de l'eau, le Colloque international sur la science et les innovations technologiques et politiques visant à améliorer le suivi de la qualité de l'eau dans le cadre des ODD pour l'après-2015, se réunira pour promouvoir le partage et l'échange des connaissances scientifiques et technologiques de pointe pour l'amélioration du suivi de la qualité de l'eau. **dates:** 15-18 juillet 2015 **lieu:** Kyoto-Otsu, Japon **contact:** Sarantuyaa Zandaryaa, Division of Water Sciences – International Hydrological Programme, UNESCO **téléphone:** +33-1-45-68-40-54 **courriel:** s.zandaryaa@unesco.org **www:** <http://www.unescokyotosympo2015.org/>

Négociations intergouvernementales sur le programme de développement pour l'après-2015 - Septième et huitième sessions: Les septième et huitième sessions de négociations intergouvernementales sur l'ordre du jour de développement post-2015 mettront l'accent sur la négociation du document final pour le Sommet de Septembre 2015. **dates:** 20-31 juillet 2015 **lieu:** Siège de l'ONU, New York **contact:** UN Division for Sustainable Development **téléphone:** +1-212-963-8102 **télécopie:** +1-212-963-4260 **courriel:** dsd@un.org **www:** <http://sustainabledevelopment.un.org/post2015>

Semaine mondiale de l'eau: Organisée par l'Institut International de l'Eau, à Stockholm, sous le thème « L'eau au service du développement », la réunion a pour objectif de faire du réseautage, des échanges d'idées, la promotion de solutions face aux défis les plus pressants posés à l'accès à l'eau. **dates:** 23-28 août 2015 **lieu:** Stockholm, Suède **contact:** Karin Lexén, World Water Week 2015 Secretariat **téléphone:** +46-8-121-360-50 **télécopie:** +46-8-121-360-01 **courriel:** karin.lexen@siwi.org **www:** <http://www.worldwaterweek.org/>

AC28 DE LA CITES: La 28^e réunion du Comité pour les animaux de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction se tiendra pour élaborer des recommandations pour la CdP17 de la CITES. **dates:** 30 août – 3 septembre 2015 **lieu:** Tel Aviv, Israël **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41-22-917-81-39/40 **télécopie:** +41-22-797-34-17 **courriel:** info@cites.org **www:** <http://cites.org/eng/com/ac/index.php>

Sommet de l'ONU pour l'adoption du programme de développement pour l'après-2015: Le Sommet devrait adopter le programme de développement pour l'après-2015, y compris: une déclaration; un ensemble d'ODD, d'objectifs

intermédiaires et d'indicateurs; leurs moyens de mise en œuvre et un nouveau partenariat mondial pour le développement; et un cadre pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre.

dates: 25-27 septembre 2015 **lieu:** Siège de l'ONU, New York **contact:** UN Division for Sustainable Development **télécopie:** +1-212-963-4260 **courriel:** dsd@un.org **www:** <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/summit>

Sommet Œil sur la Terre: Le Sommet se tiendra sous le thème « Pour des processus décisionnels éclairés pour le développement durable ». **dates:** 6-8 octobre 2015 **lieu:** Abou Dhabi, EAU **contact:** Eye on Earth Secretariat **téléphone:** +971-2-6934436 **courriel:** eoecommunity@ead.ae **www:** <https://www.eoesummit.org/summit-2015/>

CDP12 DE LA CLD: La 12^e session de la Conférence des Parties (CdP12) à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CLD) prendra des décisions concernant la mise en œuvre de la Convention. **dates:** 12-23 octobre 2015 **lieu:** Ankara, Turquie **contact:** UNCCD Secretariat **téléphone:** +49-228-815-2800 **télécopie:** +49-228-815-2898/99 **courriel:** secretariat@unccd.int **www:** <http://www.unccd.int>

PC22 DE LA CITES: La 22^e réunion du Comité pour les plantes de la CITES se réunira pour élaborer des recommandations pour la CdP17 de la CITES. **dates:** 19-23 octobre 2015 **lieu:** Tbilissi, Géorgie **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41-22-917-81-39/40 **télécopie:** +41-22-797-34-17 **courriel:** jvasquez@cites.org **www:** <http://www.cites.org/eng/com/PC/index.php>

OSASTT 19 DE LA CDB: La 19^e réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la CDB examinera les implications des résultats de la 4^{ème} édition de l'Etat et évolution de la biodiversité mondiale. **dates:** 2-5 novembre 2015 **lieu:** Montréal, Canada **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <https://www.cbd.int/doc/?meeting=SBSTTA-19>

Groupe de travail de la CDB sur l'Article 8 (j): La 9^{ème} réunion du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'Article 8 (j) et les dispositions connexes, de la CDB, comprendra un dialogue approfondi sur les savoirs traditionnels partagés à travers les frontières. **dates:** 4-7 novembre 2015 **lieu:** Montréal, Canada **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** <https://www.cbd.int/doc/?meeting=WG8j-09>

RDP6 DE L'AEWA: La 6^{ème} session de la Réunion des Parties (RdP) à l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) marquera le 20^e anniversaire de l'AEWA. **dates:** 9-14 novembre 2015 **lieu:** Bonn, Allemagne **contact:** UNEP/AEWA Secretariat **téléphone:** +49-228-815-2413 **télécopie:** +49-228-815-2450 **courriel:** aewa.secretariat@unep-aewa.org **www:** <http://unep-aewa.org>

RdP7 de la Convention sur l'eau: La septième session de la Réunion des Parties à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau) aura lieu à Budapest. **dates:** 17-20 novembre 2015 **lieu:** Budapest, Hongrie **contact:**

Nicholas Bonvoisin, Secretary of the Water Convention
téléphone: +41-22-917-11-93 **télécopie:** +41-22-917-01-07
courriel: nicholas.bonvoisin@unece.org **www:** http://www.unece.org/env/water.html

CDP 21 DE LA CCNUCC: La 21^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC et les réunions connexes auront lieu à Paris. **dates:** 30 novembre - 11 décembre 2015 **lieu:** Paris, France **contact:** UNFCCC Secretariat **téléphone:** +49-228-815-1000 **télécopie:** +49-228-815-1999 **courriel:** secretariat@unfccc.int **www:** http://www.unfccc.int

CP66 DE LA CITES: La 66^e réunion de la Commission permanente de la CITES (CP66 de la CITES) se tiendra à Genève. **dates:** 11-15 janvier 2016 **lieu:** Genève, Suisse **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41-22-917-81-39/40 **télécopie:** +41-22-797-34-17 **courriel:** info@cites.org **www:** http://cites.org/eng/com/sc/index.php

Edition 2016 du Sommet International sur les ressources en eau: Le Sommet est une plate-forme mondiale pour la promotion de l'utilisation durable des ressources en eau dans les régions arides et favoriser l'innovation, les bonnes pratiques et la collaboration, et pour proposer des solutions concrètes à la pénurie d'eau. **dates:** 18-21 janvier 2016 **lieu:** Abou Dhabi, EAU **contact:** Claude Talj, International Water Summit team **téléphone:** +971-2-409-0409 **courriel:** claude.talj@reedexpo.ae **www:** http://iwsabudhabi.com/

OSASTT20 DE LA CDB: La 20^e réunion de l'OSASTT de la CDB abordera les thèmes de la biodiversité marine et côtière, de la mise en valeur des écosystèmes, de la biodiversité et du changement climatique, et de l'évaluation scientifique de la mise en œuvre du Plan stratégique de la CDB et de la réalisation des objectifs d'Aichi. **dates:** 25-29 avril 2016 **lieu:** Montréal, Canada **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** https://www.cbd.int/doc/?meeting=SBSTTA-20

OSMCE 1 DE LA CDB: La première réunion de l'Organe subsidiaire chargé de la mise en œuvre examinera la mise en application du Plan stratégique. **dates:** 2-6 mai 2016 **lieu:** Montréal, Canada **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** http://www.cbd.int/

ÉcoSommet 2016: Le cinquième Congrès international d'ÉcoSommet qui se tiendra sous le thème « Ecological Sustainability: Engineering Change » mettra en exergue les progrès réalisés pour répondre aux problèmes environnementaux actuels auxquels fait face notre monde en mutation. **dates:** 29 août – 1^{er} septembre 2016 **lieu:** Montpellier, France **contact:** Elsevier **courriel:** n.cosgrove@elsevier.com **www:** http://www.ecosummit2016.org/

CDP17 DE LA CITES: La CdP de la CITES se réunira pour sa dix-septième session. **dates:** à confirmer, octobre 2016 **lieu:** Afrique du Sud **contact:** Secrétariat de la CITES **téléphone:** +41-22-917-81-39/40 **télécopie:** +41-22-797-34-17 **courriel:** info@cites.org **www:** http://www.cites.org/

CDP13 DE LA CDB: La 13^e CdP de la CDB aura lieu fin 2016. **dates:** 4-17 novembre 2016 **lieu:** Los Cabos, Mexique **contact:** Secrétariat de la CDB **téléphone:** +1-514-288-2220 **télécopie:** +1-514-288-6588 **courriel:** secretariat@cbd.int **www:** http://www.cbd.int/

CDP12 DE LA CEM: la CdP12 à la Convention sur la conservation des espèces migratrices d'animaux sauvages se tiendra à une date qui reste à préciser, en 2017. **dates:** à confirmer, 2017 **lieu:** Philippines **contact:** Secrétariat de la CEM **téléphone:** +49-228-815-2401 **télécopie:** +49- 28-815-2449 **courriel:** secretariat@cms.int **www:** http://www.cms.int

INTECOL 12: Le 12^e Congrès de l'Association internationale pour l'écologie se tiendra sous le thème « L'Écologie et les civilisations dans un monde en évolution ». **dates:** à préciser, 2017 **lieu:** Pékin, Chine **contact:** Dr. Bojie Fu, Vice President of INTECOL **courriel:** bfu@rcees.ac.cn **www:** http://www.intecol.net/

CDP13 DE LA CONVENTION DE RAMSAR: La CdP13 de la Convention de Ramsar se réunira à une date qui reste à préciser, en 2018. **dates:** à préciser, 2018 **lieu:** Dubaï, EAU **contact:** Ramsar Secretariat **téléphone:** +41-22-999-01-70 **télécopie:** +41-22-999-01-69 **courriel:** ramsar@ramsar.org **www:** http://www.ramsar.org

Pour d'autres réunions, voir: <http://nr.iisd.org/> et <http://sd.iisd.org/>

GLOSSAIRE

CDB	Convention sur la diversité biologique
CESP	Communication, éducation, sensibilisation et participation
CdP	Conférence des parties
RDC	République démocratique du Congo
FEM	Fonds Mondial pour l'environnement
ZICO	Zone importante pour la conservation des oiseaux
OIPs	Organisations internationales partenaires
IPBES	Plate-forme Intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques
AEMs	Accords environnementaux multilatéraux
MedWet	Initiative pour les zones humides méditerranéennes
SPANB	Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité
R-OSEG	Outil pour le suivi de l'efficacité de la gestion des sites Ramsar
CP	Comité permanent
ODDs	Objectifs de développement durable
GEST	Groupe d'évaluation scientifique et technique
EAU	Emirats arabes unis
PNUE	Programme mondial pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
WWT	Wildfowl and Wetlands Trust